

Commission of Inquiry into Certain Allegations  
Respecting Business and Financial Dealings  
Between Karlheinz Schreiber and  
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations  
au sujet des transactions financières et  
commerciales entre Karlheinz Schreiber et  
le très honorable Brian Mulroney

## Public Hearing

## Audience publique

**Commissioner**

L'honorable juge /  
The Honourable Justice  
Jeffrey James Oliphant

**Commissaire**

**Held at:**

Bytown Pavillion  
Victoria Hall  
111 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario

Wednesday, April 29, 2009

**Tenue à :**

Pavillon Bytown  
Salle Victoria  
111, promenade Sussex  
Ottawa (Ontario)

Le mercredi 29 avril 2009

## APPEARANCES / COMPARUTIONS

M <sup>e</sup> François Grondin M <sup>e</sup> Jack Hughes M <sup>e</sup> A. Samuel Wakim, c.r.	Le très honorable Brian Mulroney
M <sup>e</sup> Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M <sup>e</sup> Yannick Landry M <sup>e</sup> Philippe Lacasse	Procureur général du Canada
M <sup>e</sup> Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
M <sup>e</sup> Richard Wolson M <sup>e</sup> Evan Roitenberg M <sup>e</sup> Nancy Brooks M <sup>e</sup> Myriam Corbeil M <sup>e</sup> Peter Edgett M <sup>e</sup> Amy Joslin-Besner	Avocats de la Commission
M <sup>e</sup> Leonard Shore, c.r.	L'honorable Perrin Beatty
M <sup>e</sup> Marie Chalifoux	Greffière
M <sup>me</sup> Anne Chalmers M <sup>me</sup> Mary O'Farrell	Personnel de la Commission

**TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
Hearing commences at 9:53 a.m. / L'audience débute à 9 h 53	2436
Affirmed: The Right Honourable A. Kim Campbell Déclaration solennelle: La très honorable A. Kim Campbell	2436
Examination by Mr. Wolson / Interrogatoire par M <sup>e</sup> Wolson	2437
Examination by Mr. Auger / Interrogatoire par M <sup>e</sup> Auger	2462
Recess taken at 10:30 a.m. / Suspension à 10 h 30 Hearing resumes at 10:55 a.m. / Reprise à 10 h 55	2468
Sworn: The Honourable Perrin Beatty Assermenté: L'honorable Perrin Beatty	2469
Examination by Mr. Roitenberg / Interrogatoire par M <sup>e</sup> Roitenberg	2469
Recess taken at 12:35 p.m. / Suspension à 12 h 35 Hearing resumes at 2:05 p.m. / Reprise à 14 h 05	2566
Hearing adjourns at 2:15 a.m. / L'audience est ajournée à 14 h 15	2575

**EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES**

No.	Description	PAGE
P-31	Documents à l'appui du témoignage de la très honorable Kim Campbell	2437
P-30	Recueil de documents à l'appui du témoignage de l'honorable Perrin Beatty	2473

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)  
2 --- Upon resuming on Wednesday, April 29, 2009  
3 at 9:53 a.m. / L'audience reprend le mercredi,  
4 29 avril 2009 à 09 h 53  
5 25373 COMMISSIONNAIRE OLIPHANT : Bonjour,  
6 maîtres. Asseyez-vous s'il vous plaît.  
7 25374 Bonjour madame Campbell.  
8 25375 LA TRÈS HONORABLE A. KIM CAMPBELL :  
9 Bonjour.  
10 25376 COMMISSAIRE OLIPHANT : Madame  
11 Campbell, voulez-vous être assermentée?  
12 25377 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,  
13 s'il vous plaît.  
14 25378 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous  
15 lever s'il vous plaît, madame Campbell.  
16 AFFIRMED: THE RIGHT HON. A. KIM CAMPBELL /  
17 DÉCLARATION SOLENNELLE : LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL  
18 25379 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci  
19 beaucoup.  
20 25380 Maître Wolson...?  
21 25381 M<sup>e</sup> WOLSON : Bonjour, monsieur.  
22 25382 Madame la greffière vous remettra à  
23 l'instant un recueil de documents que je demande de  
24 déposer à titre de prochaine pièce justificative, si  
25 mes collègues le veulent bien.

1 25383 COMMISSAIRE OLIPHANT : Sur  
2 consentement, maîtres? Merci.

3 25384 Le recueil de documents à l'intention  
4 de madame Campbell est donc déposé et coté comme  
5 pièce P-31.

6 Pièce P-31 : Documents à  
7 l'appui du témoignage de la très  
8 honorable Kim Campbell

9 EXAMINATION: THE RIGHT HON. A. KIM CAMPBELL BY  
10 MR. WOLSON / INTERROGATOIRE : DE LA TRÈS HON. A. KIM  
11 CAMPBELL PAR M<sup>e</sup> WOLSON

12 25385 M<sup>e</sup> WOLSON : Bonjour, madame Campbell.  
13 25386 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
14 Bonjour.

15 25387 M<sup>e</sup> WOLSON : Merci d'être venue ce  
16 matin.

17 25388 J'aimerais avant tout vous poser des  
18 questions sur le contexte, et, en particulier, sur vos  
19 antécédents.

20 25389 Vous avez été élue et nommée députée  
21 de Vancouver en 1988?

22 25390 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : C'est  
23 exact.

24 25391 M<sup>e</sup> WOLSON : Et vous êtes devenue  
25 ministre de la Justice en février 1990?

- 1 25392. LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,  
2 c'est exact.
- 3 25393 M<sup>e</sup> WOLSON : Fonction que vous avez  
4 assumée pendant environ trois ans?
- 5 25394 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Exact.
- 6 25395 M<sup>e</sup> WOLSON : En janvier 1993, vous  
7 avez changé de portefeuille et êtes devenue ministre de  
8 la Défense nationale?
- 9 25396 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : C'est  
10 exact.
- 11 25397 M<sup>e</sup> WOLSON : Poste que vous avez  
12 occupé pendant environ six mois?
- 13 25398 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,  
14 jusqu'à ce que je sois assermentée comme première  
15 ministre en juin.
- 16 25399 M<sup>e</sup> WOLSON : Et vous avez été  
17 assermentée comme première ministre le 25 juin?
- 18 25400 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : C'est  
19 exact.
- 20 25401 M<sup>e</sup> WOLSON : J'aimerais savoir, durant  
21 votre séjour au ministère de la Défense, quel rôle  
22 avez-vous joué en tant que ministre de la Défense? À  
23 quels projets avez-vous surtout participé?
- 24 25402 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Quand  
25 j'étais ministre de la Défense nationale, nous étions

1 en Somalie. Les troupes canadiennes étaient en  
2 Somalie. La situation était précaire dans les Balkans,  
3 les Forces canadiennes avaient du pain sur la planche.

4 25403 Pour ce qui est des projets comme  
5 tels -- premièrement, nous en étions à notre cinquième  
6 année de mandat; il n'y avait donc pas grand-chose à  
7 entreprendre et des pressions étaient exercées sur le  
8 ministère de la Défense nationale pour qu'il réduise  
9 son budget. Le ministre des Finances Mazankowski  
10 cherchait à réduire le déficit fédéral.

11 25404 Le grand projet auquel j'ai participé  
12 était l'achat de matériel de défense : des hélicoptères  
13 embarqués de recherche et de sauvetage, EH 101.  
14 C'était le projet le plus important. J'en avait hérité  
15 de mes prédécesseurs, mais c'était selon moi une bonne  
16 décision qui me tenait beaucoup à coeur.

17 25405 L'autre projet, pourrais-je ajouter,  
18 était la campagne à la direction du Parti  
19 progressiste-conservateur, car peu de temps après que  
20 je suis devenue ministre de la Défense nationale, le  
21 premier ministre Mulroney a annoncé son départ, et en  
22 mars, j'ai annoncé ma propre candidature.

23 25406 M<sup>e</sup> WOLSON : Lorsque vous étiez encore  
24 ministre de la Défense nationale, étiez-vous au courant  
25 du projet Bear Head, un projet mené en premier en

1 Nouvelle-Écosse puis à Montréal, à la suite d'une  
2 proposition pour l'établissement d'une usine de  
3 fabrication de véhicules blindés légers de Thyssen?

4 25407 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Je ne  
5 me souviens pas d'avoir été au courant du projet. Je ne  
6 peux jurer qu'on ne m'en a jamais parlé, mais ce n'est  
7 certainement pas quelque chose dont je me souviens ou  
8 qui était au cœur de mes préoccupations à l'époque.

9 25408 Je ne m'en souviens pas du tout.

10 25409 M<sup>e</sup> WOLSON : Connaissez-vous  
11 Karlheinz Schreiber?

12 25410 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non.

13 25411 M<sup>e</sup> WOLSON : De mémoire, a-t-il déjà  
14 communiqué avec vous, en tant que ministre de la  
15 Défense nationale, ou vous êtes-vous déjà rencontrés en  
16 privé?

17 25412 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non,  
18 jamais.

19 25413 M<sup>e</sup> WOLSON : J'aimerais vous  
20 interroger sur les réunions tenues avec des hommes  
21 d'affaires ou des lobbyistes.

22 25414 Vous aviez sûrement un chef de  
23 cabinet?

24 25415 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL: Oui.

25 25416 M<sup>e</sup> WOLSON : Quel rôle pensiez-vous

1           devoir jouer en tant que ministre dans les rencontres  
2           avec des gens du secteur privé intéressés à vendre  
3           éventuellement un produit au pays?

4   25417                   LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Je ne  
5           me souviens pas d'avoir participé à une rencontre de ce  
6           genre lorsque j'étais ministre de la Défense. Encore  
7           une fois, à l'époque, nous ne cherchions pas à nous  
8           lancer dans des projets d'acquisition, mais plutôt à  
9           réduire notre budget et à épargner ceux dans lesquels  
10          nous étions déjà engagés.

11   25418                   Il n'est pas rare ou même inconvenant  
12          de rencontrer des gens qui mènent ou défendent des  
13          projets. Normalement, surtout à la Défense, ces  
14          rencontres sont organisées par le ministère, car elles  
15          portent souvent sur des notions très techniques.

16   25419                   Deux types de projets font l'objet de  
17          discussions : ceux où le ministère définit un besoin,  
18          fait un appel de propositions, puis reçoit des  
19          personnes qui font des présentations, habituellement  
20          devant des comités militaires. Le personnel technique  
21          trie les propositions puis celles-ci sont acheminées au  
22          cabinet du ministre.

23   25420                   Il y a aussi les projets pour  
24          lesquels le gouvernement n'a pas exprimé d'intérêt mais  
25          où quelqu'un dit, vous savez quoi, nous pensons que

1           cela serait un bon projet. Vous devriez faire ceci,  
2           vous avez besoin de cela, laissez-nous vous convaincre.

3   25421                    Ces deux cas sont fréquents au sein  
4           du gouvernement.

5   25422                    La seule contrainte, je crois, est  
6           qu'une personne qui rencontre un ministre ou son équipe  
7           pour discuter de toutes ces questions doit être  
8           inscrite à titre de lobbyiste. Cela doit être clair si  
9           elle veut vendre quelque chose.

10  25423                    Mais je crois que déployer des  
11           efforts pour vendre quelque chose au gouvernement et  
12           chercher à y avoir accès pour l'inciter à acheter sont  
13           choses courantes au sein du gouvernement.

14  25424                    M<sup>e</sup> WOLSON : Donc, si vous aviez à  
15           rencontrer des gens dans le cadre de vos fonctions,  
16           vous vous attendriez à rencontrer des gens qui soient  
17           de vrais lobbyistes, inscrits et appartenant à un  
18           groupe de pression?

19  25425                    LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.  
20           Maintenant, si quelqu'un m'avait dit dans une réunion  
21           mondaine, vous savez quoi, nous avons un beau projet ou  
22           j'ai une bonne idée, je lui aurais conseillé de  
23           s'adresser à un membre de mon personnel ou du ministère  
24           pour entamer une forme d'interaction appropriée.

25  25426                    Je ne dis pas qu'on ne peut jamais

1 avoir une conversation décontractée avec quelqu'un  
2 qu'on a rencontré dans une réception mondaine, mais en  
3 général -- et peu de temps avant, je crois bien, que  
4 j'arrive à Ottawa à titre de députée, des lois sur le  
5 lobbyisme ont été adoptées à Ottawa pour établir  
6 clairement les directives à suivre lorsqu'on s'adresse  
7 au gouvernement et assurer la transparence nécessaire  
8 au caractère légitime du processus.

9 25427 M<sup>e</sup> WOLSON : Donc, vous vous attendiez  
10 à ce que si, éventuellement, une telle situation devait  
11 survenir, votre personnel rencontre la personne et  
12 fasse un premier tri --

13 25428 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

14 25429 M<sup>e</sup> WOLSON : -- ce serait donc le  
15 personnel qui s'occuperait des rencontres la plupart du  
16 temps?

17 25430 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
18 Sûrement en ce qui concerne la première rencontre, pour  
19 savoir si ça en vaut la peine, mais aussi parce que -  
20 je veux dire, à la Justice c'est peut-être un peu  
21 différent. On y fait peu d'acquisitions, ce ne sont  
22 donc pas les mêmes questions qui se posent. Il a pu  
23 être question de politiques et de ce qu'il faut prendre  
24 en compte. Il valait peut-être mieux en parler  
25 directement au ministre.

1 25431 M<sup>e</sup> WOLSON : Oui.

2 25432 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Mais  
3 pour ce qui est des dossiers d'acquisition, ils sont si  
4 techniques qu'un ministre, même le plus averti et le  
5 plus zélé, ne saurait dire quelles sont les  
6 spécifications appropriées à respecter pour un bien  
7 donné.

8 25433 Vous travaillez donc toujours en très  
9 étroite collaboration, non seulement avec votre  
10 personnel de cabinet, mais aussi avec les experts  
11 civils et militaires du ministère de la Défense.

12 25434 M<sup>e</sup> WOLSON : Sans tomber dans le  
13 commérage ou la spéculation, quel type de rapports  
14 entreteniez-vous avec le premier ministre Mulroney  
15 lorsque vous étiez ministre de la Défense nationale,  
16 quels étaient vos rapports?

17 25435 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Mes  
18 relations avec le premier ministre Mulroney ont  
19 toujours été très cordiales et professionnelles. Les  
20 gens croient que les premiers ministres passent leur  
21 temps avec de leurs ministres, ce qui est faux. Il est  
22 important pour ceux-ci de garder une certaine distance  
23 pour mieux pouvoir vous écarter si vous vous placez en  
24 mauvaise situation.

25 25436 Mais ma relation avec M. Mulroney a

1 toujours été très cordiale et aussi, vous savez, il  
2 m'accordait une certaine liberté -- je veux dire, ce  
3 n'était pas une relation envahissante. Nous avons  
4 toujours entretenu de très bonnes relations avec le  
5 Cabinet du premier ministre. Nous étions très  
6 pointilleux sur le fait de le tenir au courant de ce  
7 que nous faisons dans chaque ministère.

8 25437 C'était, je crois bien, une relation  
9 très collégiale et très appropriée, et manifestement,  
10 il avait très confiance en moi puisqu'il m'a confié de  
11 grandes responsabilités.

12 25438 M<sup>e</sup> WOLSON : Est-ce qu'il vous a déjà  
13 demandé directement si vous pouviez examiner la  
14 possibilité d'établir une usine de véhicules blindés  
15 légers en Nouvelle-Écosse, dans l'Est de Montréal ou  
16 ailleurs au Canada?

17 25439 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
18 Jamais. Jamais.

19 25440 M<sup>e</sup> WOLSON : Avez-vous discuté avec  
20 lui d'engagements qu'il aurait pris envers d'autres  
21 personnes?

22 25441 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
23 Jamais, dans aucun des portefeuilles qui m'ont été  
24 confiés.

25 25442 Même lors de nos discussions pendant

1 la période de transition, lorsque j'étais chef du  
2 parti, avant que je sois assermentée comme première  
3 ministre, j'ai rencontré le premier ministre Mulroney  
4 et la seule chose qu'il m'a dite au sujet de ces  
5 engagements éventuels était que quelques-uns de mes  
6 collègues auraient aimé entreprendre certaines choses  
7 avoir certaines rencontres, et il a ajouté qu'il  
8 n'avait pris aucun engagement. J'ai découvert par la  
9 suite que ce n'était pas tout le monde qui voyait les  
10 choses de la même façon, mais qu'il n'avait pas pris  
11 d'engagement et que c'était à moi de décider ce que je  
12 ferais à leur sujet.

13 25443 Mais il n'y a eu aucune -- jamais de  
14 tentative -- et je crois bien que tout au long de mon  
15 mandat comme première ministre - comme ministre, on ne  
16 m'a jamais -- ou en qualité de première ministre --  
17 demandé de prendre part à un projet de ce genre.

18 25444 M<sup>e</sup> WOLSON : J'aimerais examiner avec  
19 vous des documents. Veuillez prendre le recueil de  
20 documents devant vous -- que vous avez consulté  
21 auparavant.

22 25445 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

23 25446 M<sup>e</sup> WOLSON : Veuillez consulter  
24 l'onglet 2, s'il vous plaît.

25 25447 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

1 25448 M<sup>e</sup> WOLSON : L'onglet 2 est une lettre  
2 qui vous a été envoyée par Karlheinz Schreiber.

3 25449 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

4 25450 M<sup>e</sup> WOLSON : Elle contient à la  
5 troisième page la signature de M. Schreiber et a été  
6 écrite sur son papier à en-tête officiel. Il écrit, à  
7 la première page, au troisième paragraphe :

8 « ... Je tiens à vous faire part  
9 de mon inquiétude quant à une  
10 situation entourant les Forces  
11 armées canadiennes, une  
12 situation dont le premier  
13 ministre... »

14 25451 C'est-à-dire M. Mulroney :

15 « ... a été tenu au courant par  
16 moi au fil des années. De plus,  
17 votre sous-ministre, M. Fowler,  
18 pourra vous dire à quel point  
19 j'ai essayé à titre de président  
20 de Thyssen BHI de le convaincre,  
21 lui et ses collègues de  
22 l'importance de protéger la vie  
23 des soldats canadiens. »

24 [Traduction du texte lu]

25 25452 Il continue en disant dans le dernier

1           paragraphe de la même page que les véhicules que le  
2           Canada possédait à l'époque étaient inadéquats et, dans  
3           l'ensemble de la lettre, il offre ses services -- à la  
4           troisième page, à titre d'exemple, il indique à la  
5           fin :

6                                   « Si je puis vous être d'une  
7                                   aide quelconque... n'hésitez pas  
8                                   à me contacter. » [Traduction du  
9                                   texte lu]

10

11   25453                           Aviez-vous déjà vu cette lettre  
12           auparavant?

13   25454                           LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Je ne  
14           sais pas si je l'ai déjà vue. Il se peut qu'il y ait  
15           dans les dossiers officiels de la correspondance du  
16           ministère de la Défense nationale une note qui indique  
17           qu'elle a été lue ou non par la ministre.

18   25455                           M<sup>e</sup> WOLSON : Si vous consultez  
19           l'onglet 4, cela pourrait vous aider.

20   25456                           LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Mon  
21           officier de liaison militaire, le major Bouchard, a  
22           accusé réception, mais il n'est écrit nulle part, vous  
23           savez, que la ministre a lu la lettre.

24   25457                           On y lit :

25                                   « ... soyez assuré qu'une

1                                   réponse sera fournie le plus  
2                                   rapidement possible. »

3                                   [Traduction du texte lu]

4   25458                        La lettre contient des notes, et je  
5                                   ne sais pas si elles sont celles du sous-ministre ou  
6                                   d'un autre, mais elles mentionnent -- là où il est  
7                                   écrit « le premier ministre a été tenu au courant par  
8                                   moi », à huit occasions, je crois, pour être précise.

9   25459                        Dans le premier paragraphe --

10  25460                        M<sup>e</sup> WOLSON : Oui...?

11  25461                        LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : --  
12                                   où, vous savez, il indique cela.

13  25462                        M<sup>e</sup> WOLSON : J'aimerais vous poser des  
14                                   questions sur ces notes. Si vous reprenez le deuxième  
15                                   onglet, que vous avez déjà devant vous, étant donné que  
16                                   vous l'aviez lu auparavant, la lettre du 17 mars 1993,  
17                                   la lettre dont j'ai fait mention, contient des notes  
18                                   écrites à la main.

19  25463                        Est-ce votre écriture?

20  25464                        LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non.

21  25465                        M<sup>e</sup> WOLSON : Pensez-vous qu'un membre  
22                                   de votre ministère aurait -- que cette lettre aurait  
23                                   été envoyée à un membre de votre équipe, qui l'aurait  
24                                   examinée puis aurait adressé une lettre à M. Schreiber,  
25                                   celle qui se trouve à l'onglet 4?

1 25466 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Je  
2 crois que cette lettre a été traitée -- bien qu'elle  
3 aurait sûrement été lue par mon bureau, je crois  
4 qu'elle aurait pu être acheminée par les forces armées  
5 à l'officier d'état-major.

6 25467 Je suppose d'après les notes - je  
7 m'excuse, je veux dire je ne peux -- elles disent que  
8 le MDN a envoyé, je ne peux lire la suite. L'original  
9 indique sûrement clairement à qui la lettre a été  
10 envoyée.

11 25468 Il semble qu'on ait écrit MS quelque  
12 chose ou quelque chose d'autre, mais « DND / MND ».

13 25469 Ce qui est clair, c'est que, vous  
14 savez, la personne qui a écrit les notes connaissait  
15 bien le dossier, étant donné qu'elle a écrit que cela  
16 s'est produit à huit occasions.

17 25470 M<sup>e</sup> WOLSON : Bien sûr.

18 25471 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Les  
19 notes ne sont pas très aimables à l'endroit de  
20 M. Schreiber. Ces notes semblent avoir été écrites par  
21 quelqu'un de plutôt irrité, en désaccord avec ce qui  
22 est dit dans la lettre.

23 25472 M<sup>e</sup> WOLSON : Comment vous envoyait-on  
24 une lettre normalement? Était-elle auparavant envoyée  
25 à votre chef de cabinet ou à un autre membre de votre

1           ministère, puis acheminée à vous?

2   25473                           Était-ce la façon habituelle de  
3           procéder?

4   25474                           LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :

5           Franchement, je ne sais pas si toutes les lettres  
6           étaient traitées de la même façon, mais probablement  
7           qu'une lettre comme celle-ci aurait été envoyée à mon  
8           bureau et que mon chef de cabinet ou son délégué aurait  
9           rencontré l'officier de liaison militaire pour  
10          déterminer quelles étaient les lettres auxquelles  
11          pouvait répondre adéquatement le personnel politique et  
12          quelles étaient celles qui nécessitaient une réponse du  
13          Ministère.

14   25475                           M<sup>e</sup> WOLSON : La lettre de M. Schreiber  
15          contient des passages techniques indiquant que  
16          l'équipement que possédait le gouvernement était  
17          inadéquat, pour les raisons énoncées.

18   25476                           Je présume, alors, que quelqu'un qui  
19          possède des connaissances techniques et qui est plus ou  
20          moins au courant du dossier aurait été chargé d'y  
21          répondre.

22   25477                           Est-ce exact?

23   25478                           LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL: Oui.

24          Oui.

25   25479                           M<sup>e</sup> WOLSON : Veuillez, s'il vous

1           plaît, consulter le troisième onglet, si vous pouviez  
2           tourner la page, le 24 mars 1993. Une semaine plus  
3           tard, M. Schreiber vous a envoyé une deuxième lettre.  
4   25480                    Elle contient aussi des notes écrites  
5           à la main dans la marge. Ces notes semblent avoir --  
6   25481                    LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.  
7   25482                    M<sup>e</sup> WOLSON : -- été écrites par la  
8           même personne qu'auparavant.  
9   25483                    Avez-vous déjà vu cette lettre?  
10   25484                   LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL: Non,  
11           je ne me souviens pas de l'avoir vue. Cela ne veut pas  
12           dire que je ne l'ai jamais vue, mais que je ne m'en  
13           souviens pas.  
14   25485                    Là encore, je ne peux pas lire sur la  
15           photocopie à qui elle est adressée, mais l'original  
16           devrait l'indiquer plus clairement.  
17   25486                    Et il s'agit de la même personne qui  
18           a écrit les notes sur la lettre.  
19   25487                    M<sup>e</sup> WOLSON : Le quatrième onglet  
20           contient le document que nous avons vu, daté du  
21           6 avril 1993, écrit par le major Bouchard.  
22   25488                    LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.  
23   25489                    M<sup>e</sup> WOLSON : Et il écrit à  
24           M. Schreiber :  
25                            « Au nom de l'honorable Kim



1           donc que cette lettre a été rédigée après le 29 juin.

2   25498                   M<sup>e</sup> WOLSON : Oui. Ma collègue,  
3           M<sup>e</sup> Brooks, estime que la date de la lettre est, ou  
4           devrait être, le 8 juin 1993. C'est difficile à lire,  
5           mais au premier paragraphe, on peut voir que vous êtes  
6           déjà première ministre et que M. Siddon répond par  
7           écrit aux deux premières lettres M. Schreiber.

8   25499                   Vous y êtes?

9   25500                   LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

10  25501                   M<sup>e</sup> WOLSON : Veuillez prendre l'onglet  
11           6, il renferme la lettre que vous avez signée.

12  25502                   Que pouvez-vous dire au commissaire à  
13           propos de cette lettre?

14  25503                   Je vais simplement m'y reporter. La  
15           lettre est datée du 23 juin 1993 et est adressée à  
16           M. Schreiber:

17                           « J'aimerais vous remercier pour  
18                           votre aimable lettre du 30 juin.  
19                           J'ai beaucoup apprécié vos mots  
20                           d'encouragement. »

21  25504                   Nous n'avons pas cette lettre, mais  
22           je suppose qu'il vous avait écrit pour vous féliciter.

23                           « Mes collègues et moi sommes  
24                           impatients de pouvoir travailler  
25                           avec vous pour bâtir un avenir

1 plus brillant pour tous les  
2 Canadiens. Grâce à votre appui,  
3 nous pourrions assurer la  
4 prospérité et l'égalité des  
5 chances à long terme, deux  
6 objectifs visés par notre  
7 gouvernement. Il faudra de la  
8 détermination et une volonté de  
9 collaborer pour relever les  
10 défis à venir. Merci de votre  
11 participation.

12 Je vous prie d'agréer... »

13 [Traduction du texte lu]

14 25505 Est-ce bien votre signature?

15 25506 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

16 Ce n'est pas une signature faite à la machine, mais  
17 bien ma signature personnelle.

18 25507 M<sup>e</sup> WOLSON : Très bien. Que pouvez-  
19 vous me dire à propos de ce document?

20 25508 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Eh  
21 bien, quiconque a déjà travaillé dans un cabinet de  
22 ministre reconnaîtra le ton de cette lettre. C'est une  
23 lettre standard qui, je crois bien, a probablement été  
24 envoyée à un grand nombre de personnes qui m'avaient  
25 adressé une lettre de félicitation après mon

1 investiture comme première ministre.

2 25509 Si j'avais connu M. Schreiber  
3 personnellement, car je reconnais -- je suis certaine  
4 que c'est ma propre signature. Ça ne ressemble pas à  
5 une signature faite à la machine. Je crois bien l'avoir  
6 signée.

7 25510 Si je l'avais connu, j'aurais écrit  
8 son nom. « Monsieur Schreiber », j'aurais probablement  
9 écrit « Karlheinz » ou « Karl » ou « K » ou quelque  
10 chose du genre.

11 25511 M<sup>e</sup> WOLSON : Oui...?

12 25512 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
13 J'aurais également ajouté quelques mots, vous savez,  
14 comme, « Je suis bien heureuse d'avoir de vos  
15 nouvelles », vous savez, « je vous remercie encore une  
16 fois » ou quelque chose du genre.

17 25513 M<sup>e</sup> WOLSON : Quelque chose qui aurait  
18 témoigné d'un lien entre vous et M. Schreiber.

19 25514 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,  
20 et c'est le genre de réponse courtoise que l'on envoie  
21 aux gens qui vous ont écrit, et je suis sûre que j'ai  
22 signé un grand nombre de ces lettres, et j'ai  
23 sincèrement remercié M. Schreiber pour ses bons  
24 souhaits, mais je ne le connaissais pas. Il est clair  
25 ici que -- aucune remarque personnelle n'a été ajoutée

1 dans cette lettre.

2 25515 M<sup>e</sup> WOLSON : Très bien. Veuillez  
3 prendre l'onglet 8, je vous prie. J'aimerais vous poser  
4 des questions sur ce qui est dit à l'onglet 8, page 3.

5 25516 Permettez-moi avant tout d'indiquer  
6 ce que représente l'onglet 8. Il s'agit d'une lettre  
7 datée du 3 mars 2008. Elle est adressée à M. Paul  
8 Szabo, président du Comité permanent de la protection  
9 des renseignements personnels et de l'éthique.

10 25517 Il s'agit d'une lettre qu'il a  
11 écrite, dans laquelle il résume quelques-uns de ces  
12 points de vue, et à la page 3 de la lettre, il écrit  
13 ceci à propos de ses relations avec M. Mulroney -- et  
14 je n'ai pas besoin de tout lire. On y lit :

15 « ...le premier ministre du  
16 Canada... »

17 25518 -- c'est-à-dire M. Mulroney :

18 « ...m'a dit qu'il me serait  
19 d'une grande aide dans le cadre  
20 du projet Thyssen Bear Head,  
21 surtout en ce qui concerne  
22 Kim Campbell la prochaine  
23 première ministre du Canada. »

24 [Traduction du texte lu]

25 25519 Maintenant que je vous ai lu ceci --

1 et vous l'aviez déjà lu auparavant -- que pouvez-vous  
2 me dire à ce sujet?

3 25520 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Eh  
4 bien, je ne saurais dire si c'est exactement ce que  
5 M. Mulroney a dit ou non. Je suis heureuse de  
6 constater son optimisme quant à ma longévité au  
7 pouvoir, même si cet optimisme s'est avéré mal fondé.

8 25521 Les choses sont ce qu'elles sont. Je  
9 n'ai aucun moyen de savoir si c'est réellement ce qui a  
10 été dit. Chose certaine, lorsque j'étais première  
11 ministre, M. Mulroney ne m'a jamais approchée pour  
12 parler de ce projet ou de tout autre.

13 25522 M<sup>e</sup> WOLSON : Durant la période de  
14 transition, lorsque M. Mulroney a démissionné et quitté  
15 son poste et que vous êtes devenue première ministre,  
16 vous souvenez-vous combien de fois vous l'avez  
17 rencontré durant la période de transition?

18 25523 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Mis à  
19 part les réunions du Cabinet --

20 25524 M<sup>e</sup> WOLSON : Oui.

21 25525 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : --  
22 étant donné que j'ai continué à servir le  
23 gouvernement -- je ne peux vous dire le nombre exact --  
24 je l'ai rencontré une fois au 24, promenade Sussex, peu  
25 de temps après être devenue chef du parti, et nous

1           avons eu une conversation entre gens de bonne  
2           compagnie. En fait, ce jour-là, M. Mulroney m'a lu  
3           quelques notes qu'il -- il tenait un journal, et il a  
4           lu quelques notes qu'il avait écrites sur moi, des mots  
5           très gentils.

6   25526                   Puis, peu de temps avant que je sois  
7           assermentée --

8   25527                   En passant, ce document mentionne une  
9           réunion tenue le 12 juillet entre le premier ministre -  
10          l'ancien premier ministre à l'époque -- M.Mulroney --  
11          au lac Mousseau --

12   25528                   Je ne me souviens pas de la date  
13          exacte à laquelle je me suis installée au lac Mousseau.  
14          Je n'y ai pas déménagé immédiatement. Je pense que les  
15          Mulroney n'étaient pas prêts à déménager, et j'ai dû  
16          reporter mon déménagement de deux ou trois semaines.  
17          Je ne pense pas que je m'y suis installée immédiatement  
18          après -- il est donc possible qu'il ait - c'est-à-dire,  
19          il avait accès au lac Mousseau quand --

20   25529                   Je veux dire, c'est une information  
21          publique, je ne m'en souviens tout simplement pas, mais  
22          je me rappelle la confusion qui régnait à cet égard.

23   25530                   Pardonnez-moi, je ne sais plus quelle  
24          était la question.

25   25531                   M<sup>e</sup> WOLSON : Je vous interrogeais sur

1 la période de transition --

2 25532 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,  
3 et la deuxième rencontre a eu lieu au lac Mousseau,  
4 quand j'ai dîné avec les Mulroney avant mon  
5 assermentation, et c'est à ce moment-là que nous avons  
6 parlé des collègues qui espéraient -- des collègues  
7 sortants qui espéraient être nommés à un poste ou à un  
8 autre.

9 25533 Vous savez, c'est étonnant, car  
10 M. Mulroney était reconnu comme quelqu'un qui aime  
11 diriger, mais il était remarquablement réservé à cet  
12 égard. Il ne m'a jamais dit, par exemple, « Vous  
13 devriez faire ceci ou vous devriez faire cela ». Il  
14 m'a simplement dit : « Je vous dirai ceci : voici  
15 quelques-unes des choses que nos collègues aimeraient;  
16 ils m'en ont parlé, mais je n'ai pris aucun  
17 engagement ».

18 25534 M<sup>e</sup> WOLSON : Vous affirmez donc  
19 catégoriquement qu'à aucun moment, à votre  
20 connaissance, il ne vous a contactée pour vous demander  
21 d'envisager un projet comme celui dont on parle, le  
22 projet Thyssen Bear Head.

23 25535 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
24 Absolument, et je me fie à ma mémoire, car il aurait  
25 été très inhabituel, étant donné mes rapports avec le

1 premier ministre, qu'il me fasse une telle suggestion.  
2 Je suis plus que certaine que cela ne s'est jamais  
3 produit, jamais.

4 25536 M<sup>e</sup> WOLSON : Vous affirmez donc avec  
5 assurance qu'il ne vous a jamais approchée directement  
6 à ce sujet.

7 25537 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui.

8 25538 M<sup>e</sup> WOLSON : Peut-être l'a-t-il fait  
9 de façon indirecte, peut-être s'est-il adressé à un  
10 membre de votre équipe, puis votre équipe s'est  
11 adressée à vous?

12 25539 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non,  
13 je suis persuadée que non.

14 25540 Maintenant, y a-t-il eu des  
15 conversations -- ça, je ne saurais le dire, sauf qu'il  
16 n'y en a pas eu avec moi ni, je crois bien, avec  
17 quiconque au sein de mon personnel.

18 25541 Je n'en ai certainement pas souvenir.  
19 Je ne me rappelle pas avoir jamais été abordée  
20 directement à ce sujet.

21 25542 Je veux dire, il y a -- bon, je ne  
22 veux pas trop m'avancer, mais il y a dans la collection  
23 de documents de M. Schreiber un document sur une  
24 entente pour la poursuite des discussions --

25 25543 M<sup>e</sup> WOLSON : Oui.

- 1 25544 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : --  
2 qui a été signée par les ministres du gouvernement de  
3 M. Mulroney, et en ce qui concerne toute conversation  
4 éventuelle sur --
- 5 25545 Si une telle discussion a eu lieu,  
6 elle était peu importante, elle n'était pas --
- 7 25546 Voyez-vous, je crois que si l'on  
8 avait réellement senti le besoin de réaliser ou de  
9 poursuivre ce projet ou quoi que ce soit d'autre, ça  
10 aurait été fait, si le projet avait été lancé, s'il  
11 avait été important pour le développement économique du  
12 Canada atlantique, on l'aurait sûrement inclus dans le  
13 programme électoral.
- 14 25547 Son absence confirme, selon moi, que  
15 nous n'en avons pas discuté, qu'il n'a jamais été  
16 abordé dans nos entretiens.
- 17 25548 M<sup>e</sup> WOLSON : Je vous ai interrogée  
18 plus tôt sur les lobbyistes qui se sont entretenus avec  
19 vous quand vous travailliez pour le gouvernement.  
20 Connaissez-vous Fred Doucet?
- 21 25549 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non.  
22 25550 Je veux dire, je sais qui il est,  
23 mais je --
- 24 25551 Je ne dis pas que je ne lui ai jamais  
25 dit bonjour? Non, mais, non, je ne le connaissais pas.

1 25552 M<sup>e</sup> WOLSON : Je ne cherchais pas à  
2 savoir si vous aviez eu des conversations de  
3 courtoisie, mais s'il vous a parlé de --

4 25553 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non.  
5 Non, je n'ai jamais eu de réunion d'affaires avec lui.

6 25554 M<sup>e</sup> WOLSON : Bon.

7 25555 Permettez-moi de m'arrêter un  
8 instant, je vous prie, monsieur le commissaire...  
9 --- Pause

10 25556 M<sup>e</sup> WOLSON : J'aimerais de nouveau  
11 vous remercier d'être venue ce matin et d'avoir répondu  
12 à mes questions. Certains de mes collègues ont  
13 peut-être d'autres questions à poser. Encore une fois,  
14 merci.

15 25557 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL: Merci.  
16 Je suis heureuse d'avoir pu répondre à vos questions.

17 25558 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître  
18 Grondin...

19 25559 M<sup>e</sup> GRONDIN : Monsieur le commissaire,  
20 cela aurait été un honneur pour nous, mais nous n'avons  
21 pas de questions. Merci.

22 25560 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
23 Maître Landry...

24 25561 M<sup>e</sup> LANDRY : Nous n'avons pas de  
25 questions non plus, monsieur le commissaire.

1 25562 COMMISSAIRE OLIPHANT : Aucune  
2 question de la part du gouvernement du Canada.  
3 25563 Maître Houston, pour M. Doucet...  
4 25564 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je n'ai pas de question.  
5 Merci, monsieur le commissaire.  
6 25565 COMMISSAIRE OLIPHANT :  
7 Maître Auger...  
8 25566 M<sup>e</sup> AUGER : Très brièvement, monsieur  
9 le commissaire, si vous le permettez.  
10 25567 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Auger  
11 représente M. Schreiber, madame Campbell.  
12 EXAMINATION: THE RIGHT HON. A. KIM CAMPBELL BY  
13 MR. AUGER / INTERROGATOIRE: DE LA TRÈS HON. A. KIM  
14 CAMPBELL PAR M<sup>e</sup> AUGER  
15 25568 M<sup>e</sup> AUGER : Bonjour.  
16 25569 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
17 Bonjour.  
18 25570 M<sup>e</sup> AUGER : Veuillez consulter  
19 l'onglet 2. M<sup>e</sup> Wolson vous a déjà montré la lettre. Je  
20 ne relirai pas le texte au complet, mais si on regarde  
21 l'ensemble de la lettre, on constate que M. Schreiber y  
22 fait la promotion de l'équipement produit par Thyssen  
23 ou que prévoyait produire l'entreprise.  
24 25571 Est-ce exact?  
25 25572 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,

1 c'est exact.

2 25573 M<sup>e</sup> AUGER : En écoutant votre  
3 témoignage, j'ai eu l'impression, avant tout, que vous  
4 n'aviez aucun souvenir personnel de la promotion de ce  
5 projet.

6 25574 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Non,  
7 non.

8 25575 M<sup>e</sup> AUGER : Manifestement, en ce qui  
9 concerne les détails techniques de l'équipement, est-ce  
10 quelque chose dont vous auriez été, à un niveau  
11 général, au courant?

12 25576 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Si  
13 vous lisez les commentaires sur la lettre, la personne,  
14 qui que ce soit, qui commente la lettre, ce qui  
15 constitue bien sûr l'ébauche d'une réponse, réfute  
16 certains des propos tenus par M. Schreiber.

17 25577 Il est clair que son interprétation  
18 des détails techniques et celle du Ministère ne  
19 s'accordent pas, et que cela aurait été mentionné dans  
20 la réponse.

21 25578 La lettre de M. Schreiber, selon moi,  
22 est très -- si le but est de convaincre le gouvernement  
23 de s'intéresser à Thyssen, la lettre est très bien  
24 écrite et convaincante, mais les conclusions qui y sont  
25 tirées ne sont manifestement pas partagées par le

1           Ministère.

2   25579                    Et, à la fin, lorsque mon collègue  
3           Tom Siddon a répondu -- mais je ne voudrais pas  
4           anticiper - ce point de vue a été exprimé clairement.

5   25580                    M<sup>e</sup> AUGER : Et c'est justement là où  
6           je voulais en venir, à savoir qu'il y a eu tout au  
7           moins un débat, pour ainsi dire, sur le caractère  
8           inadéquat de l'équipement à l'époque.

9   25581                    LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Je ne  
10          sais pas, le terme « débat » est peut-être trop fort.  
11          Je ne connais pas la réponse à cette question, mais  
12          clairement--

13   25582                    Permettez-moi de reformuler ma  
14          pensée. Je crois que M. Schreiber a soulevé des points  
15          qui ont été pris au sérieux. On sent une certaine  
16          impatience en ce qui concerne, évidemment -- à huit  
17          reprises, pour être exact, il a soulevé ce point, mais  
18          cela faisait partie de son travail, de faire valoir ses  
19          arguments, et le rôle du Ministère était de répondre et  
20          de donner son avis, favorable ou non.

21   25583                    M<sup>e</sup> AUGER : Pour être juste envers  
22          M. Schreiber, un examen de l'ensemble des documents  
23          devant vous montre qu'ils contiennent non seulement son  
24          avis personnel, mais aussi qu'ils sont appuyés par  
25          d'autres, notamment Lewis MacKenzie, dans son

1           témoignage devant la Chambre, et cætera. Il est  
2           inutile de reprendre ces exemples, mais --

3   25584                   LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Pour  
4           être franche, la note suggère que son interprétation --

5   25585                   Il dit : « Ce n'est pas vrai »,  
6           « liberté d'interprétation », « MacKenzie  
7           mentionne... » [Traduction du texte lu]

8   25586                   L'interprétation du point de vue du  
9           général MacKenzie a également suscité un débat.

10  25587                   M<sup>e</sup> AUGER : En effet.

11  25588                   LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Et  
12           c'est assez compréhensible.

13  25589                   M<sup>e</sup> AUGER : L'un des aspects débattus  
14           était, bien évidemment, la situation économique.

15  25590                   N'est-ce pas?

16  25591                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Auger,  
17           madame Campbell a dit que le terme « débat » était trop  
18           fort.

19  25592                   Vous persistez à employer le terme  
20           « débat » même après qu'elle a dit qu'il était  
21           impropre.

22  25593                   M<sup>e</sup> AUGER : Merci, monsieur le  
23           commissaire.

24  25594                   L'un des aspects abordés dans le  
25           dialogue tenu sur le projet était, bien sûr, le

1            caractère inadéquat de l'équipement, ou les exigences  
2            techniques.

3    25595                            Est-ce exact?

4    25596                            LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Euh.

5    25597                            M<sup>e</sup> AUGER : L'autre aspect dont vous  
6            avez fait mention est l'élément économique.

7    25598                            Est-ce bien résumer?

8    25599                            LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Oui,  
9            je dirais le caractère inadéquat et les coûts, mais je  
10            crois bien que le caractère inadéquat était le plus  
11            important. L'essentiel, je crois, est que le Ministère  
12            était en désaccord avec l'interprétation de  
13            M. Schreiber, mais il était tout à fait compréhensible,  
14            de son point de vue, qu'il défende autant que possible  
15            un produit dans lequel il croyait.

16   25600                            M<sup>e</sup> AUGER : Un dernier point, s'il  
17            vous plaît. Veuillez vous reporter à l'onglet 7.  
18            C'est une lettre adressée à Robert Fowler, et monsieur  
19            le commissaire a entendu une partie du témoignage qui  
20            concerne M. Fowler.

21   25601                            Avez-vous d'une façon ou d'une autre  
22            discuté avec M. Fowler du projet Thyssen?

23   25602                            LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL : Je ne  
24            m'en souviens pas. Une note pourrait m'aider à m'en  
25            souvenir, je serais prête à revoir le tout, mais je ne

1 me souviens pas du tout de cela.

2 25603 Cette lettre a été écrite après - le  
3 29 juin, lorsque je n'étais plus ministre de la  
4 Défense, et je crois bien, en fait, que les notes sur  
5 la lettres semblent avoir été écrites à la main par Bob  
6 Fowler, je ne sais pas, quelqu'un d'autre pourra le  
7 confirmer.

8 25604 Je crois que c'était en cours - le  
9 ministère de la Défense nationale n'élabore pas ses  
10 politiques en fonction de ce qu'on dit dans les  
11 journaux, mais clairement, M. Schreiber défendait ce  
12 programme, et je crois qu'il n'y avait pas de mal à  
13 cela. C'était tout à fait approprié. Cela faisait  
14 partie de ses fonctions, c'était ce qu'il était supposé  
15 faire, c'est-à-dire démontrer autant que possible le  
16 bien-fondé de la chose. Le Ministère n'était pas  
17 d'accord, mais c'est comme amener de l'eau au moulin  
18 pour le gouvernement.

19 25605 M<sup>e</sup> AUGER : Merci beaucoup, je n'ai  
20 plus de questions.

21 25606 Merci, monsieur le commissaire.

22 25607 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci .

23 25608 Y a-t-il une raison pour laquelle  
24 M<sup>me</sup> Campbell ne devrait pas être excusée maintenant?

25 25609 M<sup>e</sup> WOLSON : Non, aucune. Merci.

1 25610 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.  
2 25611 Madame Campbell, merci beaucoup  
3 d'être venue nous aider. Je sais que vous avez un  
4 horaire très chargé; vous êtes libre de partir.  
5 25612 Permettez-moi de vous dire qu'il me  
6 fait plaisir de vous revoir.  
7 25613 LA TRÈS HON. A. KIM CAMPBELL :  
8 Merci, et je vous remercie, monsieur le commissaire, de  
9 faire preuve de tant de souplesse pour accommoder mon  
10 horaire. Je vous en suis très reconnaissante.  
11 25614 Bonne chance dans vos délibérations.  
12 25615 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.  
13 25616 Maître Roitenberg...  
14 25617 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur le  
15 commissaire.  
16 25618 M. Beatty est notre prochain témoin.  
17 Il est arrivé il y a quatre ou cinq minutes.  
18 J'aimerais avoir la chance de lui parler ainsi qu'à son  
19 avocat avant de commencer, si nous pouvions nous  
20 arrêter pour la pause du matin...  
21 25619 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avez-vous  
22 besoin de plus de 15 minutes?  
23 25620 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Non.  
24 25621 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord. Il  
25 est 10 h 30, nous suspendons l'audience jusqu'à

1 10 h 45.

2 25622 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur.

3 --- Upon recessing at 10:30 a.m. / Suspension à 10 h 30

4 --- Upon resuming at 10:30 a.m. / Reprise à 10 h 55

5 25623 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous

6 asseoir.

7 25624 Bonjour, monsieur Beatty.

8 25625 L'HON. PERRIN BEATTY : Bonjour.

9 25626 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur

10 Beatty, je crois comprendre que vous préférez être

11 assermenté plutôt que de faire une déclaration

12 solennelle.

13 25627 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui,

14 monsieur.

15 25628 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je crois

16 qu'il y a une Bible là.

17 SWORN: HON. PERRIN BEATTY /

18 ASSERMENTÉ : L'HON. PERRIN BEATTY /

19 25629 COMMISSAIRE OLIPHANT :

20 M<sup>e</sup> Roitenberg...

21 EXAMINATION: HON. PERRIN BEATTY BY MR. ROITENBERG /

22 INTERROGATOIRE: DE L'HON. PERRIN BEATTY PAR

23 M<sup>e</sup> ROITENBERG

24 25630 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur.

25 25631 Monsieur Beatty, merci de vous

- 1 joindre à nous ce matin.
- 2 25632 Je comprends que vous avez été  
3 ministre au sein du gouvernement du premier ministre  
4 Mulroney.
- 5 25633 L'HON. PERRIN BEATTY : Je l'ai été.
- 6 25634 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je voudrais, si  
7 possible, éclairer quelque peu monsieur le commissaire  
8 quant à vos antécédents.
- 9 25635 Selon mes informations, vous avez  
10 d'abord été élu député à l'âge de 22 ans.
- 11 25636 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.
- 12 25637 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Remarquable.
- 13 25638 Quand avez-vous été admis au Cabinet  
14 pour la première fois, monsieur?
- 15 25639 L'HON. PERRIN BEATTY : En 1979, sous  
16 le gouvernement de Joe Clark.
- 17 25640 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et votre poste à ce  
18 moment?
- 19 25641 L'HON. PERRIN BEATTY : J'étais  
20 ministre d'État pour le Conseil du Trésor.
- 21 25642 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et je comprends que  
22 vous avez occupé le poste de ministre d'État chargé de  
23 la Santé et du Sport amateur pendant un certain temps.
- 24 25643 L'HON. PERRIN BEATTY : Seulement par  
25 intérim, oui, lorsque M. Charest a quitté le Cabinet.

1 25644 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et par la suite, vous  
2 avez occupé le poste de solliciteur général du Canada?

3 25645 L'HON. PERRIN BEATTY : Non, l'ordre  
4 était différent, en fait, maître Roitenberg. Au sein du  
5 gouvernement de M. Clark, j'ai été ministre d'État pour  
6 le Conseil du Trésor. Sous le gouvernement de  
7 M. Mulroney, j'ai été ministre du Revenu national et  
8 ministre responsable de la Société canadienne des  
9 postes, puis solliciteur général, ministre de la  
10 Défense nationale, ministre de la Santé nationale et du  
11 Bien-être social, ministre des Communications, et  
12 enfin, sous le gouvernement de M<sup>me</sup> Campbell, j'ai été  
13 secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

14 25646 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, vous avez été  
15 responsable d'un éventail de portefeuilles.

16 25647 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

17 25648 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Depuis que vous avez  
18 quitté la vie publique, du moins comme député élu, dans  
19 quell domaine avez-vous poursuivi votre carrière,  
20 monsieur?

21 25649 L'HON. PERRIN BEATTY : Tout d'abord,  
22 après le Parlement -- je crois qu'il serait inexact de  
23 dire que j'ai quitté le Parlement; c'est plutôt le  
24 Parlement qui m'a quitté à l'élection générale de  
25 1993, où le gouvernement a été réduit à deux sièges à la

1           Chambre des communes.

2   25650                    J'ai alors siégé à un certain nombre  
3           de conseils, j'ai été consultant et professeur  
4           invité -- professeur invité honoraire à l'Université  
5           de Western Ontario. J'ai aussi écrit.

6   25651                    Par la suite, M. Chrétien m'a demandé  
7           de devenir président de la Canadian Broadcasting  
8           Corporation.

9   25652                    Ensuite, pendant sept ans, j'ai été  
10          président de Manufacturiers et Exportateurs du Canada,  
11          et je suis actuellement président-directeur général de  
12          la Chambre de commerce du Canada.

13   25653                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et j'étais fier  
14          d'avoir réussi à faire l'école de droit.

15   25654                    L'HON. PERRIN BEATTY : Eh bien,  
16          c'est quelque chose que je n'ai pas fait.  
17          --- Laughter / Rires

18   25655                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je comprends que vous  
19          vous présentez aujourd'hui avec votre avocat, M<sup>e</sup> Leonard  
20          Shore --

21   25656                    L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

22   25657                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- qui est assis à la  
23          table réservée aux avocats.

24   25658                    COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,  
25          maître Shore.

- 1 25659 L'HON. PERRIN BEATTY : Monsieur le  
2 commissaire, vous avez devant vous un recueil de  
3 documents à l'appui du témoignage de l'hon. Perrin  
4 Beatty. Je vais demander qu'il soit déposé comme  
5 prochaine pièce. Je crois qu'il s'agit de la  
6 pièce P-32.
- 7 25660 COMMISSAIRE OLIPHANT : Est-ce que ce  
8 recueil de documents est admis par consentement,  
9 maîtres?
- 10 25661 M<sup>e</sup> AUGER : Oui, monsieur.
- 11 25662 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous semblez  
12 tous d'accord.
- 13 25663 Le recueil de documents, donc,  
14 appuyant le témoignage de M. Beatty, sera déposé et  
15 portera la cote P-32.
- 16 PIÈCE P-32 : Recueil de  
17 documents à l'appui du  
18 témoignage de l'hon. Perrin  
19 Beatty
- 20 25664 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je suis votre  
21 carrière de parlementaire, et en tant que membre du  
22 Cabinet, vous avez mentionné que vous aviez été  
23 ministre de la Défense nationale et, à moins que je me  
24 trompe, on vous a confié ce portefeuille à la fin de  
25 juin 1986.

- 1 25665 Est-ce exact?
- 2 25666 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.
- 3 25667 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous l'avez  
4 conservé jusqu'en janvier, ou à la fin janvier de 1989.
- 5 25668 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.
- 6 25669 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Pendant votre mandat  
7 de ministre de la Défense nationale, vous avez préparé  
8 un document, ou vous avez participé à la préparation  
9 d'un document avec, j'en suis sûr, un peu d'aide de  
10 personnes de votre ministère, à savoir un livre blanc  
11 sur les besoins du ministère de la Défense nationale.
- 12 25670 Est-ce exact?
- 13 25671 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.
- 14 25672 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, à moins  
15 que ma compréhension des chiffres fasse défaut, un tel  
16 document n'avait jamais été produit en presque deux  
17 décennies, en ce qui concerne les besoins de ce  
18 ministère.
- 19 25673 Est-ce exact?
- 20 25674 L'HON. PERRIN BEATTY : Non, je ne  
21 crois pas que ce soit exact. Je crois que le précédent  
22 datait des années 1970, sous la direction de l'hon.  
23 Donald Macdonald.
- 24 25675 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois que c'était  
25 en 1971.

- 1 25676 L'HON. PERRIN BEATTY : Je crois que  
2 oui.
- 3 25677 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc nous parlons de  
4 16 ans.
- 5 25678 L'HON. PERRIN BEATTY : Mon livre  
6 blanc est sorti en 1987.
- 7 25679 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Donc,  
8 environ 16 années se sont écoulées entre les deux.
- 9 25680 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 10 25681 M<sup>e</sup> ROITENBERG : En préparant ce  
11 document, qu'est-ce que vous, en tant que ministre de  
12 la Défense nationale, espérez accomplir?
- 13 25682 L'HON. PERRIN BEATTY : Ce que nous  
14 voulions faire était d'assurer, tout d'abord, que la  
15 mission que nous avons confiée aux Forces canadiennes  
16 était contemporaine, qu'elle répondait à la situation  
17 dans le monde, et deuxièmement, qu'elle était  
18 réalisable.
- 19 25683 Lorsque je suis devenu ministre, j'ai  
20 découvert très rapidement que le Canada avait dépassé  
21 ses limites. Nous avons des engagements que nous ne  
22 pouvions simplement pas tenir.
- 23 25684 Deuxièmement, les hommes et les  
24 femmes des forces armées étaient bien souvent mal  
25 équipés pour faire le travail, et le monde avait

1           changé. Il était important pour nous d'examiner où en  
2           étaient les changements stratégiques survenus dans les  
3           relations géopolitiques et quelles étaient les menaces  
4           pour la souveraineté du Canada et la sécurité du Canada  
5           en 1987, par rapport à 1971.

6   25685                            Donc, il s'agissait de moderniser et  
7           de s'assurer que le mandat était réaliste.

8   25686                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'époque où vous  
9           prépariez le livre blanc en ayant ces objectifs à  
10          l'esprit, y avait-il des obstacles qui, selon vous,  
11          auraient pu vous empêcher de réaliser les buts énoncés  
12          dans le livre blanc?

13   25687                           L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, il y en  
14          avait beaucoup. Le livre blanc était  
15          exceptionnellement ambitieux.

16   25688                           Ce que nous avons fait, c'est de  
17          donner une orientation totalement différente à la  
18          souveraineté du Canada. Pour moi, c'était le principal  
19          élément, le plus important.

20   25689                           Je m'inquiétais du fait que lorsque  
21          des pays confient leur défense en sous-traitance à un  
22          autre pays, comme nous l'avons fait avec les États-  
23          Unis, on ne parle plus d'un pays souverain mais bien  
24          d'un protectorat. Vous acceptez cette protection aux  
25          conditions auxquelles elle est assortie, et

1           particulièrement en ce qui a trait à des secteurs comme  
2           nos eaux maritimes, où il y avait des menaces à notre  
3           souveraineté, les Américains n'acceptaient pas nos  
4           revendications. Je voulais réorienter nos engagements  
5           axés sur l'Europe pour nous concentrer davantage sur la  
6           façon dont nous pouvons augmenter notre sécurité et  
7           notre souveraineté sur notre propre territoire.

8   25690                            Donc, cela constituait, d'abord et  
9           avant tout, un changement important par rapport au  
10          passé.

11   25691                           Deuxièmement, on demandait aux hommes  
12          et aux femmes des forces armées d'utiliser un  
13          équipement qui était plus vieux qu'eux. Bien souvent,  
14          l'équipement qu'ils utilisaient constituait la  
15          principale menace à leur survie.

16   25692                           Or, ironiquement, maître Roitenberg,  
17          la première annonce que j'ai faite en tant que ministre  
18          de la Défense nationale a été que les hélicoptères Sea  
19          King étaient devenus désuets et que nous allions les  
20          remplacer. Ils étaient plus vieux que les hommes et  
21          les femmes qu'ils transportaient.

22   25693                           Ces hélicoptères n'ont toujours pas  
23          été remplacés et ils demandent 30 heures de maintenance  
24          pour chaque heure dans les airs.

25   25694                           Cela vous donne une idée, alors, du

1           défi que représente la modernisation des forces armées  
2           et la nécessité de veiller à ce qu'elles aient  
3           l'équipement dont elles ont besoin.

4   25695                   Ce qui était essentiel pour moi est  
5           très simple. Nous avons conclu un contrat avec les  
6           hommes et les femmes des forces armées. Nous leur  
7           demandons de risquer leur vie pour le pays. En  
8           contrepartie, la mission que nous leur demandons  
9           d'accepter doit être réaliste et nous devons leur  
10          donner les outils dont ils ont besoin pour la réaliser.

11   25696                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : À ce propos, un  
12          obstacle que vous n'avez pas encore vraiment souligné  
13          est l'aspect financier, comme on peut s'y attendre.

14   25697                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

15   25698                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il n'y avait pas de  
16          chèque en blanc du gouvernement au ministère de la  
17          Défense nationale --

18   25699                   L'HON. PERRIN BEATTY : Non.

19   25700                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- pour faire ce que  
20          vous souhaitiez, c'est-à-dire doter vos hommes et vos  
21          femmes des Forces de ce qui, à vos yeux, constituait le  
22          meilleur équipement.

23   25701                   Ce n'était pas quelque chose qu'on  
24          était disposé à vous accorder.

25   25702                   L'HON. PERRIN BEATTY : Il n'y a pas

1 eu de chèque en blanc. Ce qu'il y avait, je crois,  
2 c'est un désir du gouvernement d'aller de l'avant et  
3 d'équiper de nouveau les forces armées; mais très vite,  
4 cela se heurte à la réalité qui veut que, pour chaque  
5 dollar dont dispose le gouvernement, les demandes sont  
6 nombreuses.

7 25703                                   Donc, le défi était de démontrer à  
8 mes collègues que les besoins des hommes et des femmes  
9 des Forces étaient plus importants que les autres  
10 demandes que nous recevions.

11 25704                                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, je  
12 comprends qu'afin d'accomplir, du moins l'espérez-  
13 vous, une bonne partie, ou la plus grande partie  
14 possible de ce que vous espérez accomplir grâce au  
15 livre blanc, vous deviez protéger l'intégrité des  
16 processus dans lesquels vous étiez engagé, de façon à  
17 obtenir, avec un peu de chance, les fonds nécessaires  
18 pour réaliser en partie ou en grande partie vos  
19 objectifs.

20 25705                                   Est-ce exact?

21 25706                                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

22 25707                                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et pour protéger  
23 l'intégrité du processus, vous deviez vous assurer de  
24 protéger dans une certaine mesure l'intégrité du  
25 processus de passation des marchés comme tel.

- 1 25708 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 2 25709 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez été assez  
3 aimable, avec votre avocat, pour me rencontrer, de même  
4 que M<sup>e</sup> Corbeil, avocate de la Commission, pour une  
5 entrevue le 17 mars 2009.
- 6 25710 Vous vous en souvenez.
- 7 25711 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, je m'en  
8 souviens.
- 9 25712 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et nous nous sommes  
10 rencontrés dans notre bureau.
- 11 25713 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 12 25714 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À ce moment-là, la  
13 discussion a porté surtout sur la proposition de Bear  
14 Head, comme nous l'avons appelée, par souci de  
15 commodité, c'est-à-dire la proposition de Thyssen  
16 concernant les véhicules blindés légers.
- 17 25715 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.
- 18 25716 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comme vous le  
19 compreniez à l'époque où le dossier a atterri sur votre  
20 bureau, ce qui était proposé, c'était un fournisseur  
21 exclusif pour quelque 200 à 300 véhicules blindés  
22 légers, qui auraient été achetés, si la proposition  
23 avait été approuvée et acceptée par le ministère de la  
24 Défense nationale, directement de Thyssen Bear Head.
- 25 25717 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

1 25718 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cela a suscité des  
2 préoccupations chez vous, parce que selon votre point  
3 de vue à l'époque, accepter un fournisseur exclusif  
4 aurait porté ombrage à la politique de votre Ministère  
5 en matière d'approvisionnement et, toujours selon votre  
6 point de vue, cela aurait compromis le processus de  
7 passation des marchés, que vous espériez maintenir tel  
8 quel.

9 25719 L'HON. PERRIN BEATTY : Il y a deux  
10 questions fondamentales. La première est  
11 queidéalement, dans la mesure du possible, vous voulez  
12 avoir un marché concurrentiel. Il y a de très bonnes  
13 raisons à cela. La première est que cela aide à  
14 obtenir la meilleure valeur possible pour l'argent  
15 dépensé par les contribuables.

16 25720 La deuxième est que cela donne  
17 confiance aux fournisseurs éventuels en ce sens que,  
18 s'ils ont un produit qu'ils veulent vendre au  
19 gouvernement, le gouvernement envisagera sérieusement  
20 leur proposition.

21 25721 L'autre question que je me posais  
22 était de savoir de qui respectait-on les priorités au  
23 juste?

24 25722 La proposition de Thyssen était à  
25 l'origine une proposition de développement économique

1           au Cap-Breton. La proposition avait été faite -- la  
2           proposition non sollicitée avait été faite à l'APECA,  
3           pas au ministère de la Défense nationale.

4   25723                   Maintenant, vous avez eu la  
5           gentillesse, dans le recueil que vous m'avez remis,  
6           d'inclure une section du rapport de vérificateur  
7           général. Le vérificateur général, dans ce rapport,  
8           souligne les tensions qu'il y a lorsqu'il est question  
9           de développement régional, de contenu canadien, de  
10          dépenses militaires, et tout le reste. L'élément  
11          essentiel pour moi, dans le choix définitif du  
12          soumissionnaire, peu importe lequel, peu importe le  
13          marché, c'était que ce soit le ministère de la Défense  
14          nationale qui, en fonction de critères militaires,  
15          prenne la décision, plutôt que cette décision soit  
16          guidée exclusivement par le contenu canadien ou le  
17          développement régional.

18   25724                   Encore plus que la question d'un  
19          fournisseur exclusif, c'était un sujet de préoccupation  
20          pour moi : Est-ce que c'est l'équipement que les  
21          militaires eux-mêmes estiment comme étant le meilleur  
22          pour la mission.

23   25725                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comme vous avez  
24          mentionné le rapport du vérificateur général, pourriez-  
25          vous ouvrir le recueil de documents, pièce P-32, à

1 l'onglet 5, qui est le chapitre 9 du rapport du  
2 vérificateur général pour 1987 --

3 25726 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

4 25727 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- et si vous allez à  
5 la page 5 de 26 au coin supérieur droit, vous arriverez  
6 au paragraphe 9.20 au centre de la page.

7 25728 On peut lire :

8 « À la suite de cette  
9 vérification, nous avons fait  
10 ressortir cinq secteurs auxquels  
11 la gestion devrait, à notre  
12 avis, porter plus  
13 d'attention... » [Traduction du  
14 texte lu]

15 25729 -- et au milieu de ce paragraphe  
16 trois points sont soulevés, dont l'un est la question  
17 du fournisseur exclusif.

18 25730 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

19 25731 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si vous allez au  
20 paragraphe 9.50, qui commence à la page 9 de 26, vers  
21 le bas de la page, on fait ressortir certaines des  
22 questions dont vous venez de parler.

23 « Aux termes du règlement du  
24 Conseil du Trésor sur les  
25 marchés de l'État, il faut avoir

1                   recours à l'appel d'offres  
2                   concurrentielles, sauf dans les  
3                   cas suivants : a) les cas  
4                   d'extrême urgence où un retard  
5                   serait préjudiciable à l'intérêt  
6                   public; b) les cas où le montant  
7                   estimatif de la dépense ne  
8                   dépasse pas un montant donné; c)  
9                   les cas où la nature du travail  
10                  rend l'appel d'offres  
11                  incompatible avec l'intérêt  
12                  public; ou d) les cas où il  
13                  n'existe qu'une seule personne  
14                  susceptible d'exécuter le  
15                  marché. » [Traduction du texte  
16                  lu]

17   25732                   Je comprends -- et vous pouvez me  
18           corriger si je me trompe, je vais le faire de façon  
19           sommaire --

20   25733                   L'HON. PERRIN BEATTY : Bien sûr.

21   25734                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- que le rapport du  
22           vérificateur général proposait, en substance, d'éviter  
23           de recourir à un fournisseur exclusif. Voici quatre  
24           critères dont vous devrez peut-être tenir compte, mais  
25           cela étant dit, il vous faut l'éviter pour protéger le

1 processus.

2 25735 L'HON. PERRIN BEATTY : En principe,  
3 oui.

4 25736 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si vous voulez passer  
5 à l'onglet 13 dans le recueil de documents. Pendant  
6 que la question - la question à l'ordre du jour étant  
7 la proposition de Bear Head -- faisait l'objet de  
8 discussions, vous avez pris conscience qu'on proposait  
9 de conclure une certaine entente entre le gouvernement  
10 du Canada et Thyssen Bear Head.

11 25737 Ai-je raison?

12 25738 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

13 25739 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cela se serait  
14 produit à l'été -- au printemps et à l'été 1988, alors  
15 que les discussions étaient sur le point d'aboutir :  
16 Est-ce que nous concluons un tel accord ou pas? Quel  
17 est le pour et le contre?

18 25740 Est-ce exact?

19 25741 L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

20 25742 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si je comprends bien,  
21 vous aviez certains sous-ministres pour vous aider à  
22 diriger votre ministère.

23 25743 L'HON. PERRIN BEATTY : J'avais deux  
24 personnes à l'échelon de sous-ministre. L'une était le  
25 sous ministre de la Défense nationale, l'autre le Chef

1 d'état-major de la Défense.

2 25744 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Certainement, et de  
3 qui s'agissait-il, s'il vous plaît?

4 25745 L'HON. PERRIN BEATTY : Bev Dewar  
5 était le sous-ministre de la Défense nationale et le  
6 général Paul Manson était le Chef d'état-major de la  
7 Défense.

8 25746 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous pouviez  
9 compter sur une autre personne du nom de Healey, Ed  
10 Healey.

11 25747 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

12 25748 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Quel était son poste?

13 25749 L'HON. PERRIN BEATTY : Il était  
14 sous-ministre adjoint aux Matériels, donc responsable  
15 de l'approvisionnement.

16 25750 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si vous pouviez,  
17 avant que nous discussions de cet onglet, éclairer  
18 monsieur le commissaire -- et nous tous, j'imagine --  
19 sur la façon dont l'interaction se déroulait entre ces  
20 différentes personnes et leurs responsabilités et les  
21 conseils qu'elles vous donnaient.

22 25751 L'HON. PERRIN BEATTY : Je ne suis  
23 pas certain, maître Roitenberg, de ce que vous entendez  
24 par la façon dont l'interaction se déroulait. J'ai reçu  
25 un seul et unique avis à la fin processus, ce pourquoi

1 j'étais très reconnaissant.

2 25752 Le défi auparavant, avant  
3 l'intégration des forces armées, était qu'on obtenait  
4 des avis divergents de divers services quant aux  
5 priorités.

6 25753 Maintenant, pendant mon mandat de  
7 ministre de la Défense nationale, le Ministère et les  
8 Forces canadiennes fonctionnaient de façon tout à fait  
9 homogène, ce qui veut dire que, comme ministre, je  
10 recevais, en bout de ligne, un seul et unique avis, de  
11 la bonne personne, que ce soit le sous-ministre de la  
12 Défense nationale ou le Chef d'état-major de la  
13 Défense, qui représentait le point de vue de l'ensemble  
14 du ministère.

15 25754 Ce que je n'ai pas été appelé à  
16 faire, heureusement, c'est de jouer le rôle de  
17 médiateur dans les querelles au sein du Ministère.  
18 Elles étaient résolues avant d'arriver jusqu'à moi.

19 25755 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais ces personnes  
20 avaient différentes responsabilités, j'imagine.

21 25756 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, tout à  
22 fait.

23 25757 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si vous pouviez nous  
24 nous dire quelles étaient leurs responsabilités, et les  
25 différences entre elles.

1 25758 L'HON. PERRIN BEATTY : Le sous-  
2 ministre de la Défense nationale assumait les  
3 responsabilités administratives, les aspects civils, si  
4 vous préférez, au sein du ministère de la Défense  
5 nationale.

6 25759 Le Chef d'état-major de la Défense  
7 était l'officier militaire supérieur , et sa fonction  
8 concernait surtout, comme vous pouvez l'imaginer,  
9 l'aspect militaire : Quelle est la stratégie que nous  
10 adoptons ici relativement à notre configuration de  
11 défense? Est-ce un engagement que nous pouvons  
12 prendre, qui est réalisable? Quel est le meilleur  
13 moyen de réagir à une crise particulière? Est-ce que  
14 l'équipement que nous utilisons est celui qui convient  
15 le mieux à nos besoins particuliers?

16 25760 Donc, il y avait une distinction  
17 entre ce qui constituait, fondamentalement, les aspects  
18 administratifs et les aspects plutôt civils, et ceux  
19 qui étaient strictement militaires.

20 25761 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et le SMA pour les  
21 Matériels?

22 25762 L'HON. PERRIN BEATTY : C'était sa  
23 responsabilité de bien connaître le processus  
24 d'acquisition, d'examiner le processus que nous devons  
25 suivre pour obtenir l'équipement et nous assurer qu'il

1           réponde aux besoins des Forces canadiennes.

2   25763                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez dit il y a  
3           quelques minutes que, heureusement pour vous, vous  
4           n'avez pas eu à jouer le rôle de médiateur dans ce  
5           groupe de personnes, qu'il semblait y avoir une  
6           certaine synergie entre elles dans l'avis que vous avez  
7           reçu d'elles en tant que groupe.

8   25764                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, tout à  
9           fait.

10   25765                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-il juste de  
11           dire que vos points de vue sur la proposition de  
12           Thyssen étaient partagés par ces personnes sur  
13           lesquelles vous comptiez pour vous fournir des  
14           conseils?

15   25766                   L'HON. PERRIN BEATTY : En grande  
16           partie. Ils en étaient certainement inspirés.

17   25767                   J'avais d'autres responsabilités, en  
18           tant que membre du Cabinet, qui allaient au-delà des  
19           responsabilités des fonctionnaires au sein du ministère  
20           de la Défense nationale.

21   25768                   Tout ministre a, en substance, deux  
22           emplois. Le premier est de diriger son ministère, mais  
23           l'autre est qu'il a des collègues, les autres  
24           ministres, et qu'il doit veiller, qu'il doit aussi  
25           s'occuper du programme commun du gouvernement.

- 1 25769 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je m'en rends bien  
2 compte, évidemment, mais comme vous n'aviez pas à jouer  
3 le rôle de médiateur entre ces personnes et les avis  
4 qu'elles vous fournissaient, je suppose que vous  
5 partagiez vos points de vue avec elles et que vous en  
6 veniez à un certain consensus.
- 7 25770 L'HON. PERRIN BEATTY : Oh, oui.
- 8 25771 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, je vous  
9 ai demandé d'aller à l'onglet 13, et la raison pour  
10 laquelle je vous l'ai demandé -- il est en date du 31  
11 août 1988. C'est une note de service de Wynne Potter,  
12 qui était alors vice-président de l'APECA, Nouvelle-  
13 Écosse, et de Don McPhail qui, si j'ai bien compris,  
14 était président de l'APECA.
- 15 25772 Si vous allez au bas de la première  
16 page, vous voyez « MDN (Ed Healey) » [Traduction du  
17 texte lu], qui semble mis en surbrillance -- c'est-à-  
18 dire que ce document met en évidence les préoccupations  
19 des ministères, transmises à l'APECA par les ministères  
20 mis en surbrillance.
- 21 25773 Êtes-vous d'accord?
- 22 25774 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 23 25775 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Sous « MDN (Ed  
24 Healey) », on peut lire :  
25 « Position : Je recommanderai



1           comme nous en avons déjà discuté, la protection du  
2           processus de passation des marchés et le fait de ne pas  
3           être d'accord à l'époque avec la proposition telle  
4           qu'elle était formulée --

5   25784                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

6   25785                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- qui était  
7           d'octroyer ce contrat en exclusivité à Thyssen?

8   25786                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

9   25787                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous ne remettez  
10          pas en question la façon dont elle est qualifiée ici?

11   25788                   L'HON. PERRIN BEATTY : Non.

12   25789                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si je peux vous  
13          demander alors --

14   25790                   L'HON. PERRIN BEATTY : Je suis  
15          certain qu'il y avait d'autres préoccupations en plus  
16          de celle-ci.

17   25791                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et certaines sont  
18          mentionnées, comme la provenance des fonds, s'il existe  
19          ou non un besoin opérationnel pour ce projet  
20          particulier de VBL, et caetera, et caetera.

21   25792                   Mais pour l'instant, ma seule  
22          préoccupation est la question du fournisseur exclusif.

23   25793                   L'HON. PERRIN BEATTY : D'accord.

24   25794                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si vous allez à  
25          l'onglet 17, ça semble être une note de service du BCP

1 et ce qui me préoccupe davantage que son auteur et son  
2 destinataire, c'est qu'il semble y avoir un résumé de  
3 ce qu'était votre point de vue sur la proposition de  
4 Thyssen à la page 3 du document, au milieu de la page.

5 25795 Page 3 --

6 25796 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui, au point  
7 4?

8 25797 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Comme il est indiqué au  
9 haut de chaque page du document, y compris les pages  
10 blanches, monsieur.

11 25798 Oui, l'article 4 « Thyssen ». Si vous  
12 allez au troisième paragraphe vers le bas, on y lit:

13 « La question centrale, outre la  
14 source des fonds, est l'impact  
15 sur l'acquisition de matériel de  
16 défense, et le libellé de toute  
17 promesse faite à Thyssen.

18 M. Beatty s'oppose à formuler  
19 toute promesse qui limiterait  
20 les options du gouvernement  
21 quant à la mise en concurrence  
22 de véhicules blindés au début  
23 des années 1990. » [Traduction  
24 du texte lu]

25 25799 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

- 1 25800 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Serait-il juste, de  
2 même, de dire que c'était votre préoccupation en ce qui  
3 a trait à cette proposition de contrat à fournisseur  
4 exclusif, telle qu'elle se présentait alors?
- 5 25801 L'HON. PERRIN BEATTY: C'est en grande  
6 partie le cas. Partout où il est possible d'avoir de la  
7 concurrence, je préférerais cela pour les raisons que  
8 j'ai exposées plus tôt.
- 9 25802 L'autre préoccupation est évidemment  
10 que si nous étions entraînés dans une situation où la  
11 principale considération était le développement  
12 économique régional plutôt que les besoins militaires  
13 des Forces canadiennes, ça serait ma préoccupation  
14 première.
- 15 25803 S'assurer qu'il y avait une véritable  
16 concurrence, c'était le meilleur moyen d'être certain  
17 que ce n'était pas simplement un enjeu régional.
- 18 25804 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Donc, pour employer des  
19 termes que même une personne comme moi peut saisir,  
20 vous ne vouliez pas sacrifier les avantages que pouvait  
21 vous procurer une véritable concurrence simplement pour  
22 des questions de développement régional?
- 23 25805 L'HON. PERRIN BEATTY: Vous savez, je  
24 crois je ne le dirais pas tout à fait comme cela.
- 25 25806 J'étais très conscient que le

1           gouvernement avait pris un engagement de bonne foi  
2           envers la population du Cap-Breton pour que nous  
3           essayions de trouver un employeur du secteur privé pour  
4           ce qui constitue l'une des régions les plus pauvres du  
5           Canada.

6   25807                   Nous avons fermé là-bas une société  
7           de la Couronne qui avait été -- qui était une société  
8           d'État déficitaire qu'on soutenait depuis des années.  
9           Cela avait fait augmenter le taux de chômage au Cap-  
10          Breton et nous avons pris un engagement de bonne foi  
11          envers la population de l'endroit pour tenter de  
12          trouver un employeur du secteur privé.

13   25808                   Maintenant, c'était l'objectif du  
14          gouvernement, mais pas à n'importe quel prix. Si cela  
15          signifiait de sacrifier la capacité de pouvoir choisir  
16          l'équipement qui correspondait le mieux aux besoins des  
17          Forces canadiennes, c'était un prix trop élevé à payer  
18          selon moi.

19   25809                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Alors à ce moment-là,  
20          comme nous l'avons vu, ce qu'on envisage, c'est une  
21          commande directe à fournisseur unique, en l'occurrence  
22          Thyssen, ou du moins, c'est ce qu'on cherchait à  
23          conclure par cette entente de principe, alors que nous  
24          sommes à l'été de 1988.

25   25810                   L'HON. PERRIN BEATTY: C'était le cas

1 certainement en plein été 1988.

2 25811 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Maintenant, une chose  
3 qui est arrivée, c'est qu'il y avait des discussions  
4 suivies entre vous et le ministre responsable de  
5 l'APECA, le sénateur Murray.

6 25812 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

7 25813 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Et lorsque qu'est  
8 arrivé le mois de septembre 1988, ces discussions  
9 étaient assez fréquentes, c'est bien ça?

10 25814 L'HON. PERRIN BEATTY: Je ne peux vous  
11 préciser la fréquence, mais il y avait certainement des  
12 discussions.

13 25815 C'était une question qui devait être  
14 résolue d'une façon ou d'une autre, et c'était le  
15 sénateur Murray qui s'occupait du dossier parce que  
16 c'est à lui que la proposition avait été adressée. Mais  
17 il est clair qu'on ne pouvait y donner suite sans la  
18 participation du ministère de la Défense nationale.

19 25816 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Puis-je vous demander  
20 d'ouvrir le document 15A.

21 25817 L'HON. PERRIN BEATTY: Quinze?

22 25818 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Quinze « A ». Si vous  
23 allez à l'onglet 15, vous verrez ensuite un « A » et un  
24 « B ».

25 25819 L'HON. PERRIN BEATTY: Je ne vois pas.

- 1 25820 COMMISSAIRE OLIPHANT: Je crois qu'il  
2 n'y a pas de « A » dans le cahier, mais vous pouvez  
3 prendre pour acquis que le premier document est « A »  
4 (hors microphone).
- 5 25821 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Faites-vous référence à  
6 -- peut-être devrais-je vous demander ceci, monsieur.
- 7 25822 Faites-vous référence à la pièce  
8 elle-même ou au recueil qui vous a été transmis avant  
9 aujourd'hui?
- 10 25823 L'HON. PERRIN BEATTY: Pardon...?
- 11 25824 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Faites-vous référence à  
12 la pièce elle-même qui vous a été remise --
- 13 25825 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.
- 14 25826 M<sup>e</sup> ROITENBERG: -- ou au document qui  
15 vous a été transmis?
- 16 25827 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui. Parlez-  
17 vous de celui que vous m'avez envoyé il y a deux jours?
- 18 25828 M<sup>e</sup> ROITENBERG: D'accord. Si vous allez  
19 à la --
- 20 25829 L'HON. PERRIN BEATTY: J'ai l'onglet  
21 15 avec un document qui est destiné à D.S. McPhail, de  
22 la part de John McDowell.
- 23 25830 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Bien. Si vous allez au  
24 recueil que notre greffier vient de vous remettre...
- 25 25831 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui...?

1 25832 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Et si vous allez à la  
2 deuxième page du document, à 15A.

3 25833 COMMISSAIRE OLIPHANT: Je m'excuse,  
4 sous mon onglet 15, j'ai un document daté du  
5 6 septembre 1988, de John McDowell à D.S. McPhail.  
6 C'est un document d'une page et ensuite il y a un  
7 onglet B suivi d'un document rédigé à la main.

8 25834 L'HON. PERRIN BEATTY: Le mien est  
9 très différent, Votre Honneur. Le mien ne contient  
10 qu'une page et c'est une note de service signée par  
11 John McDowell, datée du 6 septembre, et intitulée  
12 « mise à jour Thyssen. » [Traduction du texte lu]

13 25835 COMMISSAIRE OLIPHANT: C'est celui que  
14 j'ai.

15 25836 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Oui, cela se trouve à  
16 l'onglet 15. Des modifications ont été apportées aux  
17 recueils ce matin, monsieur le commissaire, et pour une  
18 raison --

19 25837 COMMISSAIRE OLIPHANT: Je ne l'ai pas.

20 25838 M<sup>e</sup> ROITENBERG: -- Je suppose que la  
21 modification n'a pas été faite dans le vôtre.

22 25839 Madame Corbeil va juste vérifier que  
23 le témoin et vous-même avez le bon document.

24 25840 COMMISSAIRE OLIPHANT: Arrêtons-nous  
25 un moment pendant ce temps.

1            --- Pause

2    25841                            L'HON. PERRIN BEATTY: Merci, maître  
3            Roitenberg. Oui...?

4    25842                            M<sup>e</sup> ROITENBERG: Bon. Maintenant que je  
5            sais que M. Beatty l'a, si nous pouvions nous assurer  
6            que le commissaire l'a.

7            --- Pause

8    25843                            COMMISSAIRE OLIPHANT: Avez-vous eu le  
9            temps d'y jeter un coup d'oeil, monsieur Beatty?

10   25844                            L'HON. PERRIN BEATTY: Je l'ai regardé  
11            rapidement, monsieur.

12   25845                            COMMISSAIRE OLIPHANT: Avez-vous eu  
13            assez de temps pour --

14   25846                            L'HON. PERRIN BEATTY: Cela dépendra  
15            de sa question, monsieur.

16   25847                            COMMISSAIRE OLIPHANT: Alors, si vous  
17            avez besoin de plus de temps, dites-le-moi.

18   25848                            L'HON. PERRIN BEATTY: Merci.

19   25849                            COMMISSAIRE OLIPHANT: Allez-y,  
20            maître Roitenberg.

21   25850                            M<sup>e</sup> ROITENBERG: J'espère que la  
22            question ne sera pas trop pénible.

23   25851                            Si vous allez à la deuxième page de  
24            ce document, monsieur, vous verrez que --

25   25852                            COMMISSAIRE OLIPHANT: Allons-y,

1           maître Roitenberg, ça ira.

2   25853                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Merci.

3   25854                   Vous verrez que vous avez eu un

4           entretien avec le sénateur Murray le 2 septembre 1988.

5   25855                   L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

6   25856                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Et on peut lire à la

7           troisième puce sous le résumé du compte-rendu de

8           M. McPhail que:

9                           « Beatty a demandé si le contrat

10                          des VBL serait ouvert à la

11                          concurrence. Le sénateur Murray

12                          a répondu par l'affirmative. »

13                          [Traduction du texte lu]

14   25857                   L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

15   25858                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous souvenez-vous de

16           la nature des discussions permanentes portant sur le

17           fait que vous ne cessiez d'insister pour que ce ne soit

18           pas un contrat à fournisseur unique, qu'il soit ouvert

19           à une forme ou une autre de concurrence?

20   25859                   L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

21   25860                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Je vous ai promis que

22           ça ne serait pas trop pénible.

23   25861                   Si je comprends bien, en juin 1986,

24           lorsque vous avez pris en charge ce portefeuille, la

25           proposition de Bear Head avait déjà été présentée au

1           gouvernement.

2   25862                    C'est bien ça?

3   25863                    L'HON. PERRIN BEATTY: Je crois que

4           c'est exact, selon les documents que j'ai vus.

5   25864                    M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous rappelez-vous

6           quand vous avez pris connaissance pour la première fois

7           du projet Bear Head, de la proposition Thyssen?

8   25865                    L'HON. PERRIN BEATTY: Non, je ne me

9           souviens pas.

10   25866                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Je suppose alors que

11          vous ne savez pas quand vous avez assisté à une

12          première séance d'information officielle au sujet de la

13          proposition?

14   25867                    L'HON. PERRIN BEATTY: Non, je ne me

15          souviens pas.

16   25868                    M<sup>e</sup> ROITENBERG: Bien.

17   25869                    L'HON. PERRIN BEATTY: Nous remontons

18          dans le passé, maître Roitenberg, 21 ou 22 ans, et,

19          franchement, je ne me rappelle pas.

20   25870                    M<sup>e</sup> ROITENBERG: Je ne vous le reproche

21          pas, bien que je doive dire que vous avez au moins

22          l'avantage sur les autres témoins d'avoir été un homme

23          relativement jeune à l'époque.

24   25871                    L'HON. PERRIN BEATTY: Je vieillis

25          vite, par contre.

- 1 25872 COMMISSAIRE OLIPHANT: Pendant que  
2 nous parlons.
- 3 25873 L'HON. PERRIN BEATTY: Pendant que  
4 nous parlons.
- 5 25874 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Lorsque vous êtes  
6 devenu ministre de la Défense nationale, avez-vous reçu  
7 alors une directive en provenance du bureau du premier  
8 ministre ou du Bureau du Conseil privé, ou bien  
9 directement de la part du premier ministre de l'époque,  
10 M. Mulroney, sur la façon dont il voulait que vous  
11 traitiez cette affaire en particulier?
- 12 25875 L'HON. PERRIN BEATTY: Cette affaire  
13 en particulier?
- 14 25876 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Oui.
- 15 25877 L'HON. PERRIN BEATTY: Non, monsieur.
- 16 25878 M<sup>e</sup> ROITENBERG: N'avez-vous jamais reçu  
17 de directive de la part du premier ministre de  
18 l'époque, M. Mulroney, sur la façon dont il voulait que  
19 vous traitiez la proposition Bear Head?
- 20 25879 L'HON. PERRIN BEATTY: Non.
- 21 25880 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Je vais vous nommer des  
22 noms et vous demander dans quelle mesure vous  
23 connaissiez ces personnes.
- 24 25881 Frank Moores. Connaissiez-vous ce  
25 monsieur?

- 1 25882 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui, je le  
2 connaissais.
- 3 25883 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous le connaissiez à  
4 cause de cette proposition en particulier?
- 5 25884 L'HON. PERRIN BEATTY: Pas que je me  
6 rappelle. Il était quelqu'un qui était engagé - c'était  
7 un ancien premier ministre de Terre-Neuve. Il était  
8 engagé dans le parti. Je crois même qu'il avait été  
9 président du parti à un moment donné; j'étais donc  
10 certainement au courant de son existence.
- 11 25885 Je ne me souviens pas d'avoir eu des  
12 entretiens avec lui à ce sujet.
- 13 25886 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Gerry Doucet.
- 14 25887 L'HON. PERRIN BEATTY: Exactement la  
15 même réponse. Je le connaissais. Je ne me souviens pas  
16 d'avoir eu des entretiens à ce sujet avec lui.
- 17 25888 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Est-ce que le nom de  
18 Greg Alford vous dit quelque chose?
- 19 25889 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.
- 20 25890 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Avez-vous eu des  
21 contacts avec M. Alford en ce qui concerne le projet  
22 Bear Head?
- 23 25891 L'HON. PERRIN BEATTY: Pas dont je me  
24 souviens.
- 25 25892 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Karlheinz Schreiber?

1 25893 L'HON. PERRIN BEATTY: Autant que je  
2 sache, non.

3 25894 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Je suppose que c'est  
4 non concernant le fait d'avoir eu des contacts avec  
5 lui, et non pas si vous connaissiez le nom.

6 25895 L'HON. PERRIN BEATTY: Je connais  
7 assurément son nom maintenant.

8 25896 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Connaissiez-vous  
9 M. Schreiber à l'époque?

10 25897 L'HON. PERRIN BEATTY: Autant que je  
11 sache, non.

12 25898 M<sup>e</sup> ROITENBERG: L'aviez-vous rencontré  
13 en rapport direct avec ce projet?

14 25899 L'HON. PERRIN BEATTY: Pas à ma  
15 connaissance, non.

16 25900 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Fred Doucet?

17 25901 L'HON. PERRIN BEATTY: Je le  
18 connaissais aussi, mais je ne me souviens pas d'avoir  
19 eu des conversations avec Fred.

20 25902 Étant au courant des échanges qui se  
21 sont tenus ici au cours des dernières semaines, j'ai  
22 sondé ma propre mémoire et parcouru les documents qui  
23 étaient disponibles pour essayer de rafraichir ma  
24 mémoire et voir si je pouvais me souvenir de quelque  
25 occasion au cours de mon mandat en tant que ministre où

1 j'aurais eu affaire à Fred.

2 25903 La seule occasion qui me vienne en  
3 tête, c'est après sa chirurgie, quand il a communiqué  
4 avec moi pour dire qu'il avait bénéficié d'un service  
5 de qualité exceptionnelle au Centre médical de la  
6 Défense nationale pour sa chirurgie cardiaque.

7 25904 Je ne me souviens pas d'autres  
8 conversations.

9 25905 Je dois souligner, maître Roitenberg,  
10 cependant, vous savez, je ne peux simplement dire avec  
11 certitude -- Je ne peux affirmer qu'en aucune  
12 circonstance, je n'ai parlé à l'une ou l'autre de ces  
13 personnes à un moment quelconque.

14 25906 À proprement parler, j'étais en  
15 rapport avec des milliers de personnes à cette époque.  
16 Tout ce que je peux honnêtement vous dire, c'est que je  
17 n'ai aucun souvenir d'avoir discuté de cette question  
18 avec aucune d'entre elles.

19 25907 M<sup>e</sup> ROITENBERG: M. Doucet est d'un  
20 intérêt particulier en raison des témoignages que nous  
21 avons déjà entendus à cette enquête; j'aimerais donc  
22 que nous nous concentrons sur cette personne pendant  
23 un moment.

24 25908 L'HON. PERRIN BEATTY: Avec plaisir.

25 25909 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Lorsque M. Doucet était

1 à l'oeuvre comme ambassadeur itinérant et président  
2 auprès des sommets internationaux, avez-vous eu quelque  
3 échange avec lui à propos de ses responsabilités?

4 25910 L'HON. PERRIN BEATTY: Pas que je me  
5 rappelle, mais comme je l'ai dit auparavant, le  
6 meilleur -- le seul souvenir que j'ai, en fait, de  
7 m'être entretenu directement avec lui ou d'avoir reçu  
8 de la correspondance de sa part, est relié au  
9 traitement qu'il a reçu au Centre médical de la Défense  
10 nationale.

11 25911 Je serais très surpris si nous  
12 n'avions pas parlé ensemble en d'autres occasions, mais  
13 je n'ai simplement aucun souvenir de cela.

14 25912 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Est-ce que vous vous  
15 rappelez avoir jamais eu, à un moment ou à un autre  
16 pendant votre mandat en tant que ministre de la Défense  
17 nationale, des échanges avec M. Doucet à propos de  
18 quelque dossier que ce soit?

19 25913 L'HON. PERRIN BEATTY: En rapport avec  
20 le ministère, si ce n'est de son commentaire à propos  
21 du traitement qu'il a reçu au CMDN, non.

22 25914 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous souvenez-vous, à  
23 part ça, avoir été mêlé de quelque façon que ce soit,  
24 lorsque vous étiez ministre de la Défense nationale,  
25 aux activités de Government Consultants International

1 ou GCI?

2 25915

L'HON. PERRIN BEATTY: Pas

3 spécifiquement. Maintenant, vous savez, j'insiste  
4 encore sur le fait que, comme le souligne le rapport du  
5 vérificateur général, le ministère de la Défense  
6 nationale était responsable d'environ 80 pour cent des  
7 grands projets d'immobilisations menés par le  
8 gouvernement du Canada. Cela signifie qu'il y avait un  
9 éventail incroyable de gens et d'organismes qui avaient  
10 un intérêt dans le programme des acquisitions de la  
11 défense, allant de pays -- je me rappelle, après le  
12 Livre blanc sur la Défense, alors que je participais à  
13 une réunion de l'OTAN à Bruxelles, que mon homologue  
14 italien m'ait fait asseoir à son bureau pour passer en  
15 revue une liste d'acquisitions possibles auprès du  
16 gouvernement italien.

17 25916

Les régions, toutes les régions

18 voulaient une partie d'un contrat du MDN; des  
19 municipalités, des députés, des organisations, des  
20 entreprises.

21 25917

Alors, il fallait s'attendre à tomber

22 sur un grand nombre de ces personnes à un moment ou à  
23 un autre.

24 25918

Ce que je peux vous dire en toute

25 honnêteté, c'est que je n'ai aucun souvenir d'un

1           entretien précis avec lui.

2   25919                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Si je pouvais vous  
3           renvoyer à l'onglet 12 du recueil de documents devant  
4           vous, il s'agit une courte sélection d'extraits de  
5           journal --

6   25920                   L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

7   25921                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: -- provenant de  
8           l'emploi du temps quotidien de Fred Doucet. Si vous  
9           regardez le 8 octobre, il y a une note aux environs de  
10          10 h 30 « Communiquer avec Perrin Beatty » [Traduction  
11          du texte lu].

12   25922                   L'HON. PERRIN BEATTY: Oui. C'est  
13          juste au-dessus de « Communiquer avec NAC concernant  
14          Souper et vin » [Traduction du texte lu]?

15

16   25923                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Oui. Vous rappelez-vous  
17          avoir parlé avec Fred Doucet au début et vers le début  
18          du mois d'août 1988?

19   25924                   L'HON. PERRIN BEATTY: Je ne me  
20          souviens pas.

21   25925                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous souvenez-vous  
22          d'avoir eu des échanges avec lui en rapport avec la  
23          proposition de Bear Head aux environs du mois d'août  
24          1988?

25   25926                   L'HON. PERRIN BEATTY: Non, monsieur.

- 1 25927 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Si vous regardez le  
2 9 août, qui est à l'extrême droite de la même page, il  
3 semble y avoir une annotation de flèches qui pointent  
4 en direction du nom « Lawrence O'Neil ».
- 5 25928 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.
- 6 25929 M<sup>e</sup> ROITENBERG: C'est à environ  
7 12 h 30, avec des flèches allant de Lawrence O'Neil  
8 jusqu'aux noms « Perrin », un nom que je n'arrive pas à  
9 déchiffrer --
- 10 25930 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui, moi non  
11 plus.
- 12 25931 M<sup>e</sup> ROITENBERG: -- et « Lowell »
- 13 25932 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.
- 14 25933 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous rappelez-vous  
15 avoir eu des discussions le 9 août et aux alentours de  
16 cette date avec Fred Doucet en rapport avec le projet  
17 de Bear Head?
- 18 25934 L'HON. PERRIN BEATTY: Non, je ne me  
19 souviens pas.
- 20 25935 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Lawrence O'Neil était  
21 un autre membre du caucus conservateur, si je ne  
22 m'abuse?
- 23 25936 L'HON. PERRIN BEATTY: Il l'était  
24 effectivement.
- 25 25937 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Et il était à l'époque

1 le député de la circonscription dans laquelle se  
2 trouvait Port Hawkesbury.

3 25938 L'HON. PERRIN BEATTY: Ça doit être  
4 juste. Je n'ai pas vérifié.

5 25939 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Qui était à l'époque, à  
6 votre connaissance, la région dans laquelle le projet  
7 de Bear Head --

8 25940 L'HON. PERRIN BEATTY: Le Cap-Breton,  
9 de toute façon.

10 25941 M<sup>e</sup> ROITENBERG: -- s'il allait de  
11 l'avant, devait être situé?

12 25942 L'HON. PERRIN BEATTY: Oui.

13 25943 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Cela ne rafraîchit-il  
14 pas un peu votre mémoire?

15 25944 L'HON. PERRIN BEATTY: Non. S'il  
16 s'agit de savoir si j'ai parlé à Lawrence O'Neil, je  
17 serais surpris de ne pas lui avoir parlé. Encore une  
18 fois, je n'ai pas de souvenir précis de m'être  
19 entretenu avec lui à ce sujet.

20 25945 Mais je peux vous dire que s'il était  
21 question d'un important projet envisagé dans ma  
22 circonscription, j'en aurais parlé au ministre. Et  
23 certainement, si un député demandait à me voir à  
24 n'importe quel moment, en tant que ministre, je serais  
25 disponible pour le rencontrer.

1 25946 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous souvenez-vous  
2 précisément --  
3 25947 L'HON. PERRIN BEATTY: Non, je ne m'en  
4 souviens pas.  
5 25948 M<sup>e</sup> ROITENBERG: -- d'avoir rencontré  
6 Lawrence O'Neil?  
7 25949 La raison de ma question est que la  
8 prochaine aurait été : Vous souvenez-vous si Lawrence  
9 O'Neil, ou quiconque quant à cela, soit venu vous voir  
10 et vous dire, voilà, c'est quelque chose que le premier  
11 ministre veut que vous fassiez?  
12 25950 L'HON. PERRIN BEATTY: Non.  
13 25951 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Dans la même veine,  
14 nous avons entendu de la bouche d'autres témoins que le  
15 premier ministre, c'est-à-dire le premier ministre  
16 Mulroney, ne se gênait pas pour dire à ses ministres du  
17 Cabinet les choses qu'il désirait voir accomplies ou  
18 écartées.  
19 25952 Est-ce exact?  
20 25953 L'HON. PERRIN BEATTY: C'est  
21 absolument vrai.  
22 25954 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Nous avons aussi  
23 entendu dire qu'il conseillait ses ministres sur ce  
24 qu'il fallait faire si des personnes les approchaient  
25 et laissaient entendre que le premier ministre voulait

1 que quelque chose soit fait.

2 25955 Si vous exposiez au commissaire ce  
3 que vous savez à propos de l'information fournie par le  
4 premier ministre à ce sujet?

5 25956 L'HON. PERRIN BEATTY: Avec plaisir.  
6 Monsieur le commissaire, le premier ministre nous a  
7 dit, pendant une réunion du Cabinet, vous entendrez  
8 périodiquement des gens utiliser mon nom, dire qu'ils  
9 parlent en mon nom, le premier ministre voudrait ceci,  
10 le premier ministre voudrait cela --

11 25957 COMMISSAIRE OLIPHANT: Pour se donner  
12 de l'importance.

13 25958 L'HON. PERRIN BEATTY: Pardon...?

14 25959 COMMISSAIRE OLIPHANT: Pour se donner  
15 de l'importance.

16 25960 L'HON. PERRIN BEATTY: Exactement,  
17 citer des noms là où c'est utile. Et il a dit, moi seul  
18 parle pour moi. Si vous avez des questions et si  
19 quelqu'un prétend parler pour moi, adressez-vous à moi.

20 25961 M<sup>e</sup> ROITENBERG: Vous rappelez-vous  
21 avoir été approché par Fred Doucet à un moment ou à un  
22 autre et qu'il ait laissé entendre que le premier  
23 ministre voulait que cela soit fait?

24 25962 L'HON. PERRIN BEATTY: Non. De plus,  
25 maître Roitenberg, je pourrais simplifier la chose en

1           disant que je ne me rappelle pas que quiconque ait eu  
2           l'intention de parler au nom du premier ministre, de  
3           dire le premier ministre voudrait que tu signes une  
4           entente de principe avec Thyssen.

5   25963                   Je peux certainement vous assurer  
6           que, vous savez, c'est difficile de dire qu'il y a 21  
7           ans passés, il n'y a pas eu de rencontre, ou qu'il n'y  
8           a pas eu d'entretien.

9   25964                   Ce que je peux vous garantir, c'est  
10          que si mon premier ministre m'avait donné directement  
11          ou indirectement des instructions sur ce dossier, je le  
12          saurais très bien. Je m'en serais souvenu certainement  
13          parce qu'un ministre n'aurait effectivement que deux  
14          possibilités.

15   25965                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Lesquelles, monsieur?

16   25966                   L'HON. PERRIN BEATTY: S'y conformer  
17          ou démissionner.

18   25967                   M<sup>e</sup> ROITENBERG: Nous avons entendu lors  
19          des témoignages que Fred Doucet a reçu 90 000 \$ peu  
20          après la signature de l'entente de principe en 1988, et  
21          que la raison pour laquelle il a reçu cet argent était  
22          d'obtenir votre signature sur l'entente de principe.

23   25968                   Je suppose que vous avez un  
24          commentaire à formuler à ce sujet.

25   25969                   L'HON. PERRIN BEATTY: Je suis content

1 de le faire.

2 25970 M<sup>e</sup> ROITENBERG: S'il vous plait.

3 25971 L'HON. PERRIN BEATTY: Le moins qu'on  
4 puisse dire, lorsque cela a été soulevé, c'est que j'ai  
5 été énormément surpris. De fait, cela indiquerait que  
6 si quelqu'un a jamais été payé pour obtenir ma  
7 signature, c'est qu'elle valait plus aux yeux de  
8 quelqu'un d'autre que pour moi-même.

9 25972 Si vous regardez ce que j'ai signé --  
10 et il vaut la peine de regarder le document lui-même et  
11 de l'inscrire au dossier. Le document que j'ai signé  
12 dit que si Thyssen construisait une usine, si le  
13 ministère de la Défense nationale avait des besoins, si  
14 le produit de Thyssen répondait aux spécifications du  
15 ministère de la Défense nationale, si les coûts étaient  
16 concurrentiels à l'échelle internationale, le ministère  
17 de la Défense nationale prendrait en considération la  
18 participation de Thyssen dans le contrat des VBL.

19 25973 L'avant-dernier paragraphe de  
20 l'entente de principe indique que ce document ne  
21 contient pas de droits exécutoires.

22 25974 En outre, nous avons ajouté plusieurs  
23 autres niveaux de protection pour nous assurer qu'en  
24 aucune circonstance la capacité du ministère de la  
25 Défense nationale de recommander le fournisseur qui

1           serait, à son avis, le meilleur choix ne soit  
2           compromise.

3   25975                    J'ai écrit à M. Murray et au chef de  
4           cabinet du premier ministre ainsi qu'à d'autres  
5           ministres pour dire que ma signature était  
6           conditionnelle au fait qu'en aucun cas cela ne devait  
7           entraver avec la capacité du ministère de recommander  
8           le fournisseur de son choix.

9   25976                    J'ai insisté pour que nous soyons  
10          partie prenante dans les communications, l'annonce de  
11          cette entente, afin qu'elle ne soit pas décrite,  
12          lorsque l'annonce publique serait faite, comme étant en  
13          quelque sorte une affaire conclue, et que ce contrat  
14          irait là-bas.

15   25977                    Vous noterez dans le communiqué de  
16          presse provisoire que c'est assez loin dans la deuxième  
17          page que ne soit même mentionnée la question des VBL et  
18          avant qu'il ne soit question de la possibilité que  
19          Thyssen obtienne un contrat.

20   25978                    De plus, j'ai insisté pour que nous  
21          nous assurions qu'en tout temps la compétence du  
22          ministère ne soit pas entravée dans sa capacité de  
23          prendre une décision.

24   25979                    Compte tenu de cela, la question est  
25          qu'est-ce que la signature apportait à Thyssen. De mon

1 point de vue, cet avantage était, pour nous, double.

2 25980 Premièrement, le gouvernement avait  
3 pris un engagement de bonne foi envers la population du  
4 Cap-Breton pour trouver un employeur du secteur privé.  
5 On nous avait dit qu'une lettre d'assurance était  
6 nécessaire pour que le conseil d'administration de  
7 Thyssen soit prêt à aller de l'avant et à s'engager  
8 dans un investissement de plusieurs millions de dollars  
9 pour construire l'usine.

10 25981 Pour qu'il y ait le potentiel, oui,  
11 pour que nous ayons une nouvelle industrie au  
12 Cap-Breton, ce qui était important.

13 25982 Le deuxième avantage était que ça  
14 ouvrait la porte à un autre soumissionnaire sur des  
15 projets de VBL, ce qui signifiait, alors, que dans les  
16 contrats futurs que nous allions accorder, si Thyssen  
17 était présent, il avait la possibilité soit que  
18 l'entreprise soumissionne pour obtenir le contrat, ou  
19 que sa présence fasse en sorte que d'autres  
20 fournisseurs potentiels se montrent intéressés.

21 25983 C'était l'avantage que j'entrevois.

22 25984 Maintenant, je suppose qu'il faudrait  
23 se demander, du point de vue de quiconque aurait payé  
24 90 000 \$, qu'est-ce qui a été acheté avec les 90 000 \$.

25 25985 Si l'on remonte aussi loin que la

1           réunion de juillet dont fait état l'un de vos  
2           documents, laquelle s'est tenue -- excusez-moi, la  
3           lettre envoyée par Ed Healy en juillet de D&D, notre  
4           SMA Matériels, adressée à l'APECA -- je pense que  
5           c'était à Wynne Potter, mais je ne suis pas sûr de  
6           cela, dans laquelle il précisait que si le sénateur  
7           Murray devait écrire une lettre à Thyssen indiquant  
8           que, si l'entreprise allait de l'avant et construisait  
9           une usine, le MDN serait heureux d'avoir un autre  
10          soumissionnaire.

11   25986                            Cela donne une idée de la position du  
12          Ministère dans ce dossier.

13   25987                            Si les représentants de Thyssen  
14          avaient été disposés à accepter nos conditions, à  
15          savoir que nous ne ferions pas appel à un fournisseur  
16          unique et que nous ne réduirions en aucune façon la  
17          capacité du ministère de la Défense nationale de  
18          recommander un fournisseur final, ils auraient pu  
19          obtenir une entente de principe des mois auparavant et  
20          cela ne leur aurait rien coûté.

21   25988                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, en résumé, en ce  
22          qui concerne l'indication voulant que Fred Doucet vous  
23          ait fait signer le document, vous dites que ça n'a  
24          aucun sens.

25   25989                            HON. PERRIN BEATTY : Eh bien, même si

1 l'on envisageait -

2 25990 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui...?

3 25991 HON. PERRIN BEATTY : Absolument.

4 25992 Et si l'on regarde le moment où cela  
5 s'est passé, juste en se fondant sur les documents  
6 principaux que vous avez fournis ici, c'est du 8 et du  
7 9 août dont on parle ici. Les documents, y compris ceux  
8 auxquels vous avez fait allusion ce matin, montrent  
9 très clairement que, pendant les cinq semaines  
10 suivantes, j'ai refusé de signer le document parce que,  
11 à ce moment-là, je n'étais pas convaincu qu'il ne  
12 contenait pas suffisamment de mesures de protection  
13 pour protéger l'intérêt du ministère de la Défense  
14 nationale.

15 25993 Ce n'est que lorsque nous avons  
16 intégré ces niveaux de protection supplémentaires que  
17 j'ai été pleinement convaincu que ces besoins avaient  
18 été satisfaits, lorsque nous l'avons fait étudier en  
19 détail par le ministère de la Justice pour nous assurer  
20 qu'il n'y avait pas d'obligations de la part du  
21 Ministère, et lorsque nous avons intégré également un  
22 certain nombre d'autres mesures de protection, que j'ai  
23 mentionnées plus tôt.

24 25994 Si nous avons eu un entretien et si  
25 M. Doucet avait été convaincant, il a fallu cinq

1            semaines pour que cela produise un effet, parce que, au  
2            cours de cette période, tous les documents confirment  
3            que ma position était toujours que j'étais opposé à  
4            signer à cette époque.

5    25995                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si cela vous surprend  
6            que quelqu'un ait payé - ou, tel qu'il est suggéré, que  
7            quelqu'un ait pu payer 90 000 \$ pour obtenir votre  
8            signature sur ce qui semble être un document  
9            relativement sans valeur, du point de vue de Thyssen,  
10           quelle a été votre réaction lorsque vous avez appris  
11           que le fait que vous ayez signé ce document a déclenché  
12           des paiements de l'ordre de quatre millions de dollars?

13   25996                    HON. PERRIN BEATTY : J'étais  
14            incrédule, c'est le moins qu'on puisse dire, car ça  
15            n'avait aucun sens pour moi.

16   25997                    Si vous regardez, je crois que c'est  
17            ce que Thyssen appelait des honoraires conditionnels,  
18            ou que d'autres appelaient des frais de conclusion de  
19            transaction, qu'avait-on conclu?

20   25998                    Tout ce que je sais, c'est que pas un  
21            sou de l'argent des contribuables n'a jamais été versé  
22            à Thyssen.

23   25999                    Le document que nous avons signé et  
24            les procédures que nous avons mises en place avaient  
25            pour but de garantir que la seule façon dont Thyssen

1           pouvait recevoir des paiements du gouvernement du  
2           Canada était que l'entreprise puisse satisfaire à  
3           toutes ces conditions.

4   26000                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Parlons des  
5           négociations qui ont mené à votre acceptation de signer  
6           le document, simplement pour mettre les choses  
7           davantage en perspective.

8   26001                   Je vous demanderais de passer à  
9           l'onglet 19.

10  26002                   HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

11  26003                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Page 7, tel qu'il est  
12           noté dans le haut des pages.

13  26004                   HON. PERRIN BEATTY : Oui.

14  26005                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Le paragraphe du  
15           milieu. Il s'agit d'un aide-mémoire qui semble avoir  
16           été préparé aux alentours du 19 septembre 1988.

17  26006                   Au milieu de la page 7, il est  
18           indiqué que :

19                           « Le 14 septembre, M. Derek  
20                           Burney a présidé une réunion à  
21                           laquelle ont participé le  
22                           sénateur Murray et M. Beatty. »  
23                           [Traduction du texte lu]

24  26007                   Vous vous souvenez que, à un moment  
25           donné, vous avez assisté à une réunion - je crois que

1           vous ne vous souvenez pas de la date exacte --

2   26008                           HON. PERRIN BEATTY : C'est juste.

3   26009                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- mais que vous avez  
4           assisté à une réunion entre vous-même, M. Burney et  
5           M. Murray, pour discuter et voir s'il pouvait y avoir  
6           quelque entente en vue de signer ce document?

7   26010                           HON. PERRIN BEATTY : Oui.

8   26011                           M<sup>e</sup> ROITENBERG :

9                                   « M. Beatty a accepté de signer  
10                                  l'entente de principe, sous  
11                                  réserve d'autres discussions  
12                                  ministérielles, au besoin,  
13                                  pourvu que :  
14                                  (1) la compagnie soit clairement  
15                                  informée du fait que, en signant  
16                                  l'entente de principe, le  
17                                  ministre de la Défense nationale  
18                                  n'engage pas le gouvernement à  
19                                  donner suite au projet de VBL; »  
20                                  [Traduction du texte lu]

21

22   26012                           Essentiellement, on dit nous  
23           signerons peut-être cette entente en tant qu'entente de  
24           principe, mais cela ne garantit en aucune façon ni sous  
25           aucune forme que nous donnerons même suite à ces

- 1 acquisitions dans ce domaine.
- 2 26013 Est-ce exact?
- 3 26014 HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.
- 4 26015 M<sup>e</sup> ROITENBERG :
- 5 « (2) qu'une lettre soit envoyée
- 6 par le ministre du MDN... »
- 7 26016 Vous, à l'époque :
- 8 « ... au ministre de
- 9 l'APECA... »
- 10 26017 Lowell Murray, à l'époque :
- 11 « ... signalant que, en signant
- 12 l'entente de principe, le
- 13 ministre de la Défense ne
- 14 restreint pas son pouvoir
- 15 discrétionnaire de déterminer le
- 16 calendrier du projet de VBL... »
- 17 26018 Je suppose, si l'on part du
- 18 paragraphe 1 :
- 19 « ... et de recommander au
- 20 Cabinet un soumissionnaire
- 21 préféré... » [Traduction du
- 22 texte lu]
- 23 26019 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 24 26020 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Essentiellement, on
- 25 donne également à entendre que ce document et le fait

1 que vous l'ayez signé ne devaient aucunement limiter la  
2 façon dont vous envisagiez les acquisitions, que vous  
3 l'obteniez sous la première condition, comment vous  
4 alliez procéder, quand vous allez le faire, et votre  
5 capacité de recommander le soumissionnaire privilégié.

6 26021 HON. PERRIN BEATTY : Exactement.

7 26022 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Troisièmement, que :

8 « les communications concernant  
9 l'initiative soient  
10 "discrètes". »

11 26023 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

12 26024 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ce que je comprends -  
13 et vous pouvez me corriger si je me trompe - c'est que  
14 ces conditions ont ensuite été acceptées par l'APECA,  
15 par l'intermédiaire du sénateur Murray. Et, comme le  
16 document a finalement été signé au nom de Thyssen Bear  
17 Head, elles ont été acceptées par Thyssen Bear Head?

18 26025 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

19 26026 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, la  
20 deuxième condition dont nous venons de traiter était  
21 qu'une lettre soit envoyée par le Ministère à l'APECA,  
22 laquelle, je crois, figure sous l'onglet 18.

23 26027 HON. PERRIN BEATTY : L'onglet --  
24 excusez-moi?

25 26028 M<sup>e</sup> ROITENBERG : L'onglet 18.

1 26029 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

2 26030 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est une copie de la  
3 lettre que vous avez envoyée à l'honorable  
4 Lowell Murray, soulignant le fait que, en acceptant de  
5 signer, vous n'êtes restreint en aucune façon, ni sous  
6 aucune forme, ou que le gouvernement n'est restreint en  
7 aucune façon, ni sous aucune forme, en ce qui concerne  
8 quelque acquisition éventuelle de VBL?

9 26031 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

10 26032 M<sup>e</sup> ROITENBERG : La lettre offrait  
11 également l'aide de votre ministère pour formuler la  
12 communication d'une telle entente, en prévision de la  
13 condition trois, qui était que toute communication soit  
14 discrète.

15 26033 HON. PERRIN BEATTY : Oui, je crois  
16 que - j'irais plus loin que l'offre d'une aide. C'était  
17 une façon polie de dire que nous voulions participer à  
18 cette communication, nous assurer que nous en étions  
19 satisfaits.

20 26034 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Donc, les  
21 conditions deux et trois sont satisfaites, du moins  
22 dans une certaine mesure, par cette lettre?

23 26035 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

24 26036 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'époque,  
25 c'est-à-dire en septembre 1988, du milieu à la fin de

1           septembre, vous saviez, comme le savaient la plupart  
2           des membres de votre caucus, qu'une élection était  
3           imminente.

4   26037                   HON. PERRIN BEATTY : Oui.

5   26038                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous compreniez, comme  
6           vous en avez témoigné plus tôt, que le gouvernement  
7           avait pris certains engagements à l'égard de la région  
8           --

9   26039                   HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

10   26040                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- pour ce qui était  
11          de travailler à trouver un employeur qui ait quelque  
12          valeur, quelque poids.

13   26041                   HON. PERRIN BEATTY : Oui.

14   26042                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ce matin, nous avons  
15          entendu la très honorable Kim Campbell qui, à un moment  
16          donné au cours de son témoignage, a dit qu'en fait, si  
17          le gouvernement avait quelque intention de donner suite  
18          à un tel projet, cela aurait fait partie d'une  
19          plate-forme électorale visant à se gagner dans une  
20          certaine mesure la faveur de la région dans laquelle  
21          une telle proposition aurait pu prendre forme.

22   26043                   Vous souvenez-vous - je crois que  
23          vous étiez ici lorsqu'elle a dit cela?

24   26044                   HON. PERRIN BEATTY : Non, je n'étais  
25          pas ici. Je ne crois pas que j'étais ici au moment où

1           elle dit cela.

2   26045                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors tenons pour  
3           acquis qu'elle a dit cela.

4   26046                   Pourquoi alors, voudrions-nous que  
5           l'annonce d'une telle entente de principe reste  
6           discrète?

7   26047                   HON. PERRIN BEATTY : Parce qu'il  
8           était important, du point de vue du ministère de la  
9           Défense nationale, que rien ne donne à penser que  
10          l'octroi, par le gouvernement, d'un contrat de VBL à  
11          fournisseur unique à Thyssen était un fait accompli,  
12          parce que ce n'était pas le cas.

13   26048                   Le danger éventuel était que, si des  
14          gens faisaient de telles affirmations, le gouvernement  
15          allait éprouver de sérieuses difficultés à les réfuter.

16   26049                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais si vous regardez  
17          l'entente de principe, qui figure dans votre recueil de  
18          documents sous l'onglet 22 --

19   26050                   HON. PERRIN BEATTY : Oui.

20   26051                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous n'avons pas  
21          besoin de le passer en revue. Cela fait déjà partie de  
22          la preuve et en fera partie à nouveau par le truchement  
23          de votre recueil de documents.

24   26052                   Ce à quoi l'on s'attendait du côté du  
25          gouvernement, c'était que, une fois cette lettre

1 d'assurance fournie à la compagnie, cela disait que, si  
2 vous construisez une usine et si vous satisfaites à  
3 certains critères et si nous donnons suite au processus  
4 d'acquisition dans ce domaine, vous aurez le droit  
5 d'être pris en considération.

6 26053 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

7 26054 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais ce à quoi on  
8 s'attendait, c'est que cela déclenche un certain  
9 mouvement de la part de la compagnie en vue de la  
10 construction de l'usine.

11 26055 HON. PERRIN BEATTY : Si la compagnie  
12 voulait avoir la possibilité de soumissionner pour l'un  
13 ou l'autre de ces contrats, il fallait que l'usine soit  
14 en place.

15 26056 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors, pourquoi ne pas  
16 en faire la promotion dans la région? Regardez ce que  
17 nous avons fait pour amener cet employeur ici. Nous lui  
18 avons donné ce qu'il demandait; c'est maintenant à lui  
19 d'agir.

20 26057 HON. PERRIN BEATTY : Nous avons  
21 certes l'intention d'annoncer qu'il y avait une entente  
22 de principe, et c'est ce qui a été fait. Et les gens de  
23 la région avaient certainement le droit de savoir que  
24 nous avons déployé les meilleurs efforts possibles  
25 pour tenir l'engagement que nous avons pris à leur

1           égard, à savoir trouver un employeur du secteur privé.

2   26058                    Mais l'insistance du MDN et la mienne  
3           à ce sujet visaient à nous assurer que -- et vous  
4           pouvez le voir dans les diverses mesures que nous avons  
5           prises.

6   26059                    Il y a eu maints et maints efforts  
7           déployés pour nous assurer que rien ne restreindrait,  
8           en définitive, la capacité du ministère de la Défense  
9           nationale de recommander le fournisseur privilégié à  
10          quiconque exécuterait les travaux liés aux VBL, ou les  
11          fournisseurs privilégiés, parce qu'il y avait un  
12          certain nombre de contrats à octroyer ici.

13   26060                    M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, pourquoi  
14          est-ce important d'être en mesure de recommander un  
15          fournisseur ou un soumissionnaire privilégié?

16   26061                    HON. PERRIN BEATTY : Parce que si -  
17          eh bien, la question principale pour le ministère de la  
18          Défense nationale était celle de savoir si la décision  
19          allait être prise en fonction de critères extérieurs,  
20          tels que les retombées économiques dans une région, ou  
21          si elle allait être prise en fonction des besoins des  
22          hommes et des femmes des Forces canadiennes?

23   26062                    À mon point de vue en tant que  
24          ministre et du point de vue du Ministère, il n'y avait  
25          qu'un critère déterminant : comment pouvons-nous

1 obtenir le meilleur équipement possible pour les Forces  
2 canadiennes, au coût le plus concurrentiel?

3 26063 Nous étions bien décidés à ne pas  
4 nous retrouver dans une situation où ce serait le monde  
5 à l'envers, où d'autres critères nous seraient  
6 présentés, aussi importants soient-ils, mais  
7 secondaires par rapport à la question de savoir si l'on  
8 obtenait le meilleur équipement pour le travail à  
9 accomplir, au prix le plus abordable.

10 26064 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Permettez-moi de vous  
11 ramener à l'onglet 4 de votre recueil de documents.

12 26065 L'onglet 4 remonte à un certain temps

13 --

14 26066 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

15 26067 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- au  
16 17 novembre 1987. Ce que nous avons ici, c'est une  
17 lettre adressée à l'honorable Pat Carney, ministre du  
18 Commerce international, pour l'informer que vous avez  
19 inclus une lettre à l'intention de M. Manfred Woerner,  
20 à l'époque ministre fédéral de la Défense en Allemagne.

21 26068 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

22 26069 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous aviez été  
23 contacté au moyen d'une lettre de M. Woerner au sujet  
24 de certaines propositions de dotation d'un certain  
25 équipement aux hommes et aux femmes des Forces, et vous

1           vouliez répondre et, dans votre réponse, qui remonte  
2           aussi loin que le 17 novembre 1987, dans le deuxième  
3           paragraphe de votre lettre adressée à M. Woerner, vous  
4           dites que :

5                                   « ... nous croyons que notre  
6                                   processus de sélection dans ce  
7                                   cas doit être hautement  
8                                   concurrentiel. » [Traduction du  
9                                   texte lu]

10   26070                           HON. PERRIN BEATTY : Oui.

11   26071                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, si l'on remonte  
12           aussi loin qu'en 1987, vous avez été constant dans  
13           l'approche que vous avez adoptée au cours des premières  
14           étapes de négociation avec Thyssen, à savoir que vous  
15           vouliez que le processus soit ouvert et concurrentiel,  
16           et éviter la question du fournisseur unique.

17   26072                           HON. PERRIN BEATTY : Oui. Mais, au-  
18           delà de ça, encore une fois, nous voulions nous assurer  
19           de ne pas nous retrouver dans une situation où, en  
20           raison des relations internationales dans ce cas, des  
21           facteurs extérieurs nous amèneraient à choisir un seul  
22           fournisseur plutôt que de choisir quiconque avait le  
23           meilleur équipement à offrir.

24   26073                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et, pour en revenir à  
25           l'onglet 15A, qui est le document qui a été ajouté ce

1            matin --

2    26074                            HON. PERRIN BEATTY : Oui.

3    26075                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- au sujet du  
4            deuxième appel téléphonique de septembre entre  
5            vous-même et le sénateur Murray, votre préoccupation au  
6            cours de cet appel téléphonique a trait à la question  
7            de savoir si le contrat pour le projet de VBL serait  
8            assujetti à un processus ouvert à la concurrence.

9    26076                            Est-ce exact?

10   26077                            HON. PERRIN BEATTY : Oui.

11   26078                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, si nous en  
12            venons à la signature de l'entente, comme nous l'avons  
13            vu dans les conditions que vous vouliez voir imposées  
14            avant de signer à la réunion du 14 septembre avec le  
15            chef d'état-major Burney et le sénateur Murray, et à la  
16            lettre elle-même que vous avez envoyée à la suite de  
17            cette réunion --

18   26079                            HON. PERRIN BEATTY : Oui.

19   26080                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- et les  
20            modifications qui ont été apportées à l'entente de  
21            principe avant que vous la signiez étaient que, non  
22            seulement le processus allait être ouvert à la  
23            concurrence, mais vous vouliez conserver, pour le  
24            ministère de la Défense nationale, la capacité de  
25            recommander un soumissionnaire privilégié.

- 1 26081 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 2 26082 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ce qui,  
3 essentiellement, restreint le processus ouvert à la  
4 concurrence.
- 5 26083 HON. PERRIN BEATTY : Peut-être, ou il  
6 pouvait s'agir de recommander le soumissionnaire  
7 privilégié à la fin du processus.
- 8 26084 Si vous dites allons-nous nous garder  
9 la capacité d'avoir recours à un fournisseur unique?  
10 Oui, le Ministère doit faire cela dans certains cas.  
11 Mais, l'idée principale ici était que, lorsque l'armée  
12 prend une décision quant au meilleur fournisseur  
13 éventuel, la priorité sera-t-elle accordée à la  
14 recommandation de l'armée, ou à la recommandation de  
15 quelqu'un d'autre?
- 16 26085 Et ce que nous voulions faire était  
17 de nous assurer que notre pouvoir discrétionnaire était  
18 absolu sur cette question.
- 19 26086 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Onglet 23, si vous  
20 voulez bien.
- 21 26087 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 22 26088 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Sous l'onglet 23 se  
23 trouve une lettre que vous avez adressée à M. Peapples,  
24 qui était président et directeur général de General  
25 Motors Canada.

- 1 26089 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 2 26090 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Est-ce exact?
- 3 26091 COMMISSAIRE OLIPHANT : Quel onglet?
- 4 26092 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Onglet 23, monsieur le  
5 commissaire.
- 6 26093 Cette lettre a été rédigée par  
7 vous-même le 20 octobre 1988.
- 8 26094 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 9 26095 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Environ 23 jours après  
10 la signature de l'entente de principe.
- 11 26096 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 12 26097 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Dans cette lettre, au  
13 paragraphe 1, vous dites :
- 14 « À la suite de ma lettre du  
15 26 septembre, il me fait plaisir  
16 de vous informer que  
17 l'évaluation de la proposition  
18 spontanée de la Division Diesel  
19 de General Motors concernant les  
20 véhicules blindés légers est  
21 terminée. » [Traduction du texte  
22 lu]
- 23 26098 Je veux arrêter ici.
- 24 26099 La lettre du 26 septembre est une  
25 lettre que nous n'avons pas.

- 1 26100 HON. PERRIN BEATTY : Je ne l'ai pas  
2 non plus.
- 3 26101 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais vous y faites  
4 allusion dans l'introduction de votre lettre adressée à  
5 M. Peapples.
- 6 26102 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 7 26103 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous indiquez « À  
8 la suite de ma lettre du 26 septembre »; on peut donc  
9 présumer qu'il s'agirait d'une lettre que vous avez  
10 envoyée à M. Peapples.
- 11 26104 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 12 26105 M<sup>e</sup> ROITENBERG : La veille de la  
13 signature de l'entente de principe.
- 14 26106 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 15 26107 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et, au paragraphe 2,  
16 vous l'informez de ce qui suit :
- 17 « Comme vous le savez sans doute  
18 maintenant, des représentants de  
19 mon ministère se sont réunis à  
20 nouveau la semaine dernière avec  
21 des représentants de la division  
22 Diesel, afin d'effectuer un  
23 examen plus détaillé des  
24 éléments individuels de la  
25 proposition spontanée et de ses



- 1 26114 M<sup>e</sup> ROITENBERG :
- 2 « Cette lettre a pour but... »
- 3 26115 Je suis maintenant au paragraphe 3 :
- 4 « ... de vous aviser que, étant
- 5 entendu que les 200 véhicules
- 6 blindés légers et tous les
- 7 autres éléments de votre
- 8 proposition peuvent être livrés
- 9 à un coût 'ne devant pas
- 10 dépasser' 175 millions de
- 11 dollars, je suis disposé à
- 12 appuyer la proposition afin de
- 13 satisfaire au besoin urgent de
- 14 mon ministère en véhicules
- 15 blindés légers associé à notre
- 16 Programme de modernisation de la
- 17 Réserve terrestre. » [Traduction
- 18 du texte lu]
- 19
- 20 26116 Le projet de VBL lié au Programme de
- 21 modernisation de la Réserve terrestre était-il ouvert
- 22 au processus d'appel d'offres?
- 23 26117 HON. PERRIN BEATTY : Non.
- 24 26118 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Thyssen Bear Head
- 25 a-t-elle été informée, au cours des négociations menant

1 à l'entente de principe, de l'existence de cette  
2 possibilité d'acquisition de 200 véhicules blindés  
3 légers pour l'armée?

4 26119 HON. PERRIN BEATTY : Je ne sais pas  
5 si elle était au courant ou non de la proposition  
6 spontanée que nous avons reçue de GM Diesel. Il se  
7 peut très bien qu'elle ait été au courant.

8 26120 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Sous l'onglet 24 se  
9 trouve une lettre qui vous est adressée. Elle semble  
10 dater de novembre 1988; il s'agit d'une lettre  
11 provenant de l'honorable Gerald Merrithew.

12 26121 HON. PERRIN BEATTY : Excusez-moi,  
13 comment savez-vous quelle date de novembre?

14 26122 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vous renvoie à  
15 l'onglet 25, sous lequel se trouve votre projet de  
16 réponse à l'honorable Gerald Merrithew.

17 26123 HON. PERRIN BEATTY : Novembre, bon,  
18 d'accord.

19 26124 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Laquelle lettre va  
20 comme suit:

21 « Je vous remercie pour votre  
22 lettre de novembre 1988... »

23 [Traduction du texte lu]

24

25 26125 HON. PERRIN BEATTY : Merci, parce que

- 1           ça n'est pas clair pour moi selon la date estampillée.  
2   26126                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il n'y a pas de date.  
3           Il n'y a pas de date sur la lettre.  
4   26127                   HON. PERRIN BEATTY : Oui.  
5   26128                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je me sers donc de  
6           votre référence dans votre projet de réponse.  
7   26129                   HON. PERRIN BEATTY : Ça va.  
8   26130                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Dans cette lettre qui  
9           vous est adressée - d'abord, je vais faire une pause.  
10   26131                   L'honorable Gerald Merrithew a  
11           succédé au sénateur Murray à titre de ministre  
12           responsable de l'APECA. Est-ce exact?  
13   26132                   HON. PERRIN BEATTY : Oui, c'est  
14           exact.  
15   26133                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : En fait, il lui a  
16           succédé avant la signature de l'entente de principe, le  
17           27 septembre, mais comme il n'avait pas participé aux  
18           échanges jusque-là, le sénateur Murray a mené l'entente  
19           à bonne fin.  
20   26134                   HON. PERRIN BEATTY : Littéralement,  
21           quelques jours auparavant.  
22   26135                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui. Dans cette  
23           lettre, M. Merrithew explique qu'il est mécontent de la  
24           tournure des évènements, maintenant qu'il a pris  
25           connaissance de votre lettre adressée à M. Peapples,

- 1           chez General Motors Canada.
- 2   26136                           Serait-il juste de dire cela?
- 3   26137                           HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.
- 4   26138                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-il juste de
- 5           dire que, dans cette lettre qui vous est adressée,
- 6           M. Merrithew soulève la question d'accorder la
- 7           préférence aux préoccupations régionales de l'Ontario
- 8           plutôt qu'à celles du Canada atlantique?
- 9   26139                           HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 10  26140                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'essaie d'y aller
- 11           plus doucement que, peut-être, le ton de certains
- 12           passages de la lettre.
- 13  26141                           HON. PERRIN BEATTY : Oui, absolument.
- 14           Je suis certain qu'il y en a qui ont été estomaqués.
- 15  26142                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-il juste de
- 16           dire qu'on laisse entendre, dans la lettre, qu'en
- 17           octroyant ce contrat à fournisseur unique à General
- 18           Motors à ce moment-là, vous placiez General Motors dans
- 19           une position préférentielle en ce qui a trait à
- 20           l'importante acquisition de VBL dont, à l'époque, on
- 21           prévoyait la réalisation pour le début des années 90,
- 22           en ce qui concerne les Forces en général?
- 23  26143                           HON. PERRIN BEATTY : Excusez-moi,
- 24           voulez-vous dire qu'il attribuait des motifs, ou que
- 25           c'était l'effet qui en découlerait?

- 1 26144 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'était l'effet qui en  
2 découlerait.
- 3 26145 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 4 26146 M<sup>e</sup> ROITENBERG : On donne également à  
5 entendre qu'il existe de sérieuses préoccupations - et  
6 je suis maintenant au premier paragraphe de la page 2  
7 de la lettre.
- 8 26147 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 9 26148 M<sup>e</sup> ROITENBERG :  
10 « ... au sujet des implications  
11 de votre lettre pour GM... »  
12 26149 À la fin du paragraphe :  
13 « ... car je suis d'avis qu'il  
14 n'y a pas eu de consultations  
15 suffisantes pour ce type  
16 d'engagement au nom du  
17 gouvernement. » [Traduction du  
18 texte lu]  
19
- 20 26150 HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 21 26151 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cette lettre donnait  
22 certainement à entendre qu'il n'y avait pas eu de  
23 consultations appropriées, à tout le moins avec les  
24 représentants du Canada atlantique avec qui vous aviez  
25 mené certaines négociations en vue de futures

1 acquisitions dans ce secteur.

2 26152 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

3 26153 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je suppose que,  
4 lorsque vous avez reçu cette lettre, elle a eu pour  
5 effet de vous amener à penser que vous étiez mieux de  
6 régler cette question?

7 26154 HON. PERRIN BEATTY : Nous devons  
8 répondre à tout ministre qui nous écrit une lettre.

9 26155 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais, dans ce cas, il  
10 y avait eu beaucoup de négociations ayant trait à  
11 l'entente de principe concernant Thyssen Bear Head,  
12 n'est-ce pas?

13 26156 HON. PERRIN BEATTY : Pardon...?

14 26157 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il y avait eu beaucoup  
15 de négociations menant à la signature de l'entente de  
16 principe à laquelle Thyssen Bear Head était partie?

17 26158 HON. PERRIN BEATTY : Oui.

18 26159 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Beaucoup de va et  
19 vient relativement à une source unique, au bien-fondé  
20 des ententes concernant des fournisseurs exclusifs et  
21 beaucoup d'opposition à un fournisseur unique de la  
22 part de Thyssen Bear Head, puisque le MDN ne voulait  
23 pas se lier par des ententes concernant des  
24 fournisseurs exclusifs, étant donné que cela était  
25 susceptible de miner le processus d'adjudication des

1           contrats?

2   26160                   HON. PERRIN BEATTY : Et ce que le MDN  
3           voulait, c'était de conserver sa capacité de prendre  
4           une décision en se fondant sur les besoins militaires  
5           quant à savoir qui serait le fournisseur privilégié. En  
6           définitive, c'était le critère principal.

7   26161                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comme vous l'avez  
8           signalé il y a quelques instants, le choix d'un  
9           fournisseur privilégié signifiait qu'on devait  
10          déterminer quels étaient les besoins de l'armée, quelle  
11          était la façon dont l'armée ou le MDN pouvait  
12          rentabiliser son investissement grâce au processus  
13          concurrentiel, puis prendre une décision en se fondant  
14          sur les besoins militaires.

15   26162                   HON. PERRIN BEATTY : Idéalement, par  
16          le biais du processus concurrentiel. Toutefois,  
17          maître Roitenberg, il est important de comprendre qu'il  
18          n'est pas toujours possible de le faire.

19   26163                   Comme il a été reconnu par le  
20          vérificateur général dans le rapport que vous avez cité  
21          précédemment, il y a des cas où il peut être impossible  
22          de recourir à un processus concurrentiel. Il peut  
23          s'agir d'une question d'urgence. Il peut y avoir  
24          d'autres facteurs dont le gouvernement doit tenir  
25          compte et en raison desquels il pourrait s'avérer

1 impossible d'avoir recours à un processus  
2 concurrentiel.

3 26164 Mais, en définitive, le critère  
4 principal, l'unique élément irréductible ici, c'est que  
5 le ministère de la Défense nationale ne devrait pas  
6 être obligé de choisir un équipement qu'il estime  
7 inapproprié, pour des raisons qui lui sont étrangères.

8 26165 C'est le MDN qui doit mener le  
9 dossier dans cette affaire, à défaut de quoi ce sont  
10 les hommes et les femmes des Forces qui feront les  
11 frais de l'opération.

12 26166 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais une personne  
13 cynique pourrait demander comment le MDN en arrive à la  
14 conclusion que vous en aurez plus pour votre argent en  
15 faisant appel à la division Diesel de GM pour cette  
16 proposition, alors que vous n'avez demandé à personne  
17 d'autre de présenter une proposition?

18 26167 HON. PERRIN BEATTY : Eh bien, il y a  
19 une très bonne explication à cela.

20 26168 Une partie de cette explication se  
21 trouve dans l'ébauche de lettre qui suit, à laquelle  
22 vous avez fait allusion antérieurement. Mais l'autre  
23 partie se trouve dans le premier document qui était  
24 dans le recueil que vous avez donné à M. McKnight.

25 26169 Pour une quelconque raison,

1 malheureusement, il n'était pas dans le mien.

2 26170 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Monsieur le  
3 commissaire, j'ai placé la pièce P-1 sur votre pupitre,  
4 pour vous, ou demandé à notre greffière de le faire. Il  
5 s'agit du document à l'appui du témoignage de  
6 l'honorable Bill McKnight. Et je crois que M. Beatty  
7 fait référence à ce qui se trouve sous l'onglet 1.

8 26171 HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

9 26172 M<sup>e</sup> ROITENBERG : S'il vous plaît...?

10 26173 HON. PERRIN BEATTY : Si je peux être  
11 utile pour ce qui est de le parcourir, ce document  
12 expose les questions en jeu ici, du point de vue du  
13 Ministère.

14 26174 Je peux le résumer brièvement, Votre  
15 Honneur, de cette façon, en disant que nous avons reçu  
16 un certain nombre de propositions spontanées. L'une  
17 provenait de FMC, en Californie. Cette compagnie se  
18 proposait comme fournisseur unique pour tous les  
19 contrats d'achat de VBL et les contrats d'entretien qui  
20 en découleraient. Il y avait un certain nombre de  
21 contrats éventuels. Cette compagnie les voulait tous et  
22 avait écarté expressément le caractère canadien  
23 appréciable dans sa proposition. La vaste majorité des  
24 travaux devaient être effectués à l'étranger.

25 26175 Le Ministère a évalué cette

1 proposition de fournisseur unique et a décidé qu'il  
2 s'agissait d'un non-partant. On ne pouvait tout  
3 simplement pas acheter l'équipement à l'étranger.

4 26176 Nous avons la proposition de Thyssen  
5 Bear Head concernant une usine qui n'existait pas à  
6 l'époque, à l'égard d'un contrat sur appel d'offres  
7 restreint d'une valeur, je crois, de quelque  
8 400 millions de dollars pour au moins 250 VBL. Mais, à  
9 ce moment-là, l'usine n'existait pas.

10 26177 L'autre proposition que nous avons  
11 reçue - et permettez-moi de voir si je peux trouver la  
12 date ici sur la proposition, parce que je crois que le  
13 document y fait référence. Je crois que c'est en août  
14 que nous avons reçu une proposition de la division  
15 Diesel de General Motors Canada.

16 26178 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois que c'est au  
17 paragraphe --

18 26179 HON. PERRIN BEATTY : Je m'excuse,  
19 lequel, maître Roitenberg?

20 26180 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois que c'est au  
21 paragraphe - je croyais que c'était au paragraphe 14,  
22 mais cela a trait à l'entente de principe. Mes excuses.

23 26181 HON. PERRIN BEATTY : Ce n'est rien.  
24 C'est peut-être dans l'autre ébauche de lettre.  
25 Laissez-moi vérifier brièvement, pour voir si elle s'y

1           trouve.

2   26182                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Certainement.

3   26183                   HON. PERRIN BEATTY : Mais je crois

4           que la date sur ce document était en août.

5   26184                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Se pourrait-il

6           que ce soit à la page 7 sur 14? Essayez la page 7 sur

7           14 et voyez si c'est utile. DDGM est la division Diesel

8           de General Motors, je présume.

9   26185                   HON. PERRIN BEATTY : Oui.

10  26186                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Êtes-vous à la

11          page 7 sur 14, au bas de la page, monsieur Beatty?

12  26187                   HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

13  26188                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Est-ce celle

14          que vous cherchez?

15  26189                   HON. PERRIN BEATTY : J'y reviendrai.

16  26190                   COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

17  26191                   HON. PERRIN BEATTY : J'essayais

18          simplement de trouver la date exacte à laquelle nous

19          avons reçu la proposition. C'était en août, je crois,

20          et la date se trouve peut-être dans la réponse proposée

21          à M. Merrithew.

22  26192                   Laissez-moi vérifier brièvement.

23  26193                   M<sup>e</sup> HOUSTON : Il semble, monsieur le

24          commissaire, que ce soit à la page 3 de l'ébauche de

25          lettre. Il y a une référence au 4 août 1988.

- 1 26194 HON. PERRIN BEATTY : C'est cela.
- 2 26195 COMMISSIONER OLIPHANT: Merci,  
3 maître Houston.
- 4 26196 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Premier paragraphe  
5 complet.
- 6 26197 HON. PERRIN BEATTY : Je regrette de  
7 semer la confusion ici, mais revenons au recueil qui  
8 m'a été fourni, monsieur.
- 9 26198 COMMISSAIRE OLIPHANT : Non, ça va, je  
10 vous suis. Le 4 août --
- 11 26199 HON. PERRIN BEATTY : Page 25.
- 12 26200 COMMISSAIRE OLIPHANT : Le  
13 4 août 1988, vous avez reçu une proposition de la  
14 division Diesel de General Motors.
- 15 26201 HON. PERRIN BEATTY : Oui.  
16 Essentiellement, nous avons donc trois propositions  
17 spontanées qui étaient parvenues au Ministère et qui  
18 visaient la totalité ou une partie du programme des  
19 VBL, y compris une proposition de GM Diesel.
- 20 26202 Si l'on retourne au document qui  
21 faisait partie du recueil de M. McKnight, Votre  
22 Honneur, en ce qui concerne ce que vous avez mentionné,  
23 d'abord, dans la note d'accompagnement ici, il s'agit  
24 d'une note émanant du Ministère, le 6 décembre. Elle a  
25 été rédigée par Rob Gillespie, chef des

1           approvisionnement au ministère de la Défense  
2           nationale, et est adressée au SMA, MAT. Il s'agirait  
3           d'Ed Healey, qui était son patron.

4   26203                    La note renferme une évaluation de la  
5           proposition spontanée de FMC Corporation, en prévision  
6           d'une rencontre que M. Healey devait avoir avec FMC, et  
7           on y trouve la chronologie et l'analyse raisonnée.

8   26204                    Qu'il suffise de dire que nous allons  
9           mettre FMC de côté pour le moment; l'analyse raisonnée  
10          est assez explicite. L'entreprise cherche à obtenir un  
11          contrat global de grande envergure dans le cadre duquel  
12          le travail ne serait pas effectué au Canada.

13   26205                    Je crois que ce qui est utile à vos  
14          fins, monsieur, serait de traiter de la question de GM  
15          Diesel.

16                            26206    À la page 2 de la note,  
17                            qui se trouve à la page 3 sur  
18                            14, au bas, il fait référence à  
19                            l'« environnement  
20                            concurrentiel » [Traduction du  
21                            texte lu]

22

23   26207                    COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vous suis.

24   26208                    HON. PERRIN BEATTY : D'accord.

25   26209                    Paragraphe 5 :

1                   « Le MDN prévoit faire plusieurs  
2                   achats de véhicules blindés,  
3                   sous peu. Le Programme de  
4                   modernisation de la Réserve  
5                   terrestre (PMRT) de 1991... »

6                   [Traduction du texte lu]

7   26210           C'est celui dont nous parlons ici :

8                   « ... le véhicule blindé léger  
9                   (VBL) de 1994 à 1995, le char de  
10                  combat principal, 1989 à 1990,  
11                  un plus petit achat de 1994 à  
12                  1995 visant l'acquisition de  
13                  véhicules utilitaires blindés  
14                  légers, ainsi que l'acquisition  
15                  d'un véhicule blindé léger  
16                  antichar, de 1996 à 1997. »

17                  [Traduction du texte lu]

18   26211           Il y avait donc une série  
19                  d'acquisitions qui était envisagée.

20   26212           L'achat de véhicules militaires pour  
21                  le PMRT est devenu important pour l'industrie parce  
22                  qu'il s'agissait des acquisitions prévues du MDN les  
23                  plus imminentes. On était donc certainement au courant,  
24                  au sein de l'industrie, qu'il s'agissait du domaine  
25                  pour lequel nous voulions nous procurer des véhicules

1 le plus rapidement possible pour équiper les Forces de  
2 réserve.

3 26213 Au paragraphe suivant, monsieur, on  
4 souligne un point que le vérificateur général a  
5 également souligné, à savoir que pour les gens de  
6 l'industrie de la défense, c'était tout ou rien. Ou  
7 bien vous décrochez un contrat majeur qui vous occupe  
8 énormément, vous mettez les bouchées doubles, vous  
9 recrutez des gens, vous agrandissez l'usine, ou alors  
10 vous sombrez dans une période de famine.

11 26214 On ne peut habituellement pas adoucir  
12 les angles. Il y a des crêtes. Il peut y avoir des  
13 périodes entre ces crêtes où les entreprises n'ont tout  
14 simplement pas de travail, ce qui rend les choses très  
15 difficiles. Sans exportations, il est souvent  
16 impossible de combler l'écart entre ces crêtes.

17 26215 On soulève ensuite la question  
18 concernant la division Diesel de General Motors, à  
19 savoir que ses installations de fabrication de  
20 véhicules automobiles semblent avoir le meilleur  
21 potentiel en matière d'exportation, mais qu'elles  
22 semblent les plus à risque à court terme.

23 26216 Que voulez-vous dire par « à risque à  
24 court terme »?

25 26217 GM Diesel avait réduit l'emploi

1           auprès de sa division Défense de 50 pour cent, passant  
2           de 800 employés à moins de 400. On n'avait pas de  
3           contrats pour la période, je crois, de 1988 ou 1989 à  
4           1991. Par conséquent, c'était une période de famine, si  
5           je puis dire, où l'on n'était pas en mesure de soutenir  
6           la main-d'œuvre.

7   26218                           Ce que la compagnie nous disait,  
8           c'est que, si elle n'était pas en mesure d'obtenir des  
9           contrats, elle allait être forcée, vers le mois  
10          d'août 1989, de réduire sa main-d'œuvre d'un autre  
11          50 pour cent, en sus de la réduction de 50 pour cent  
12          déjà effectuée et, ce que le Ministère craignait,  
13          compte tenu des échos qui nous parvenaient de  
14          GM Diesel, c'était la possibilité que l'usine ferme  
15          complètement, ce qui aurait signifié la perte d'une  
16          partie importante de notre base industrielle dans le  
17          secteur de la défense.

18   26219                           La proposition que la compagnie nous  
19          a présentée alors, en août 1988, visait à accélérer ces  
20          premières acquisitions que nous envisagions, à savoir  
21          des VBL pour la formation des Forces de réserve. Elle  
22          voulait que nous devancions notre calendrier et, oui,  
23          se voir octroyer le contrat en tant que fournisseur  
24          unique, ce qui lui allait lui donner suffisamment de  
25          travail pour garder l'usine ouverte et soutenir la

1 main-d'œuvre au cours de cette période.

2 26220 Quelle est l'importance de tout ceci?

3 26221 Premièrement, si GM Diesel fermait,  
4 toutes les discussions que nous avons eues au sujet de  
5 soumissions concurrentielles auraient été en pure  
6 perte. Le fournisseur établi n'aurait pas été là et  
7 nous aurions peut-être eu - si Thyssen avait décidé  
8 d'ouvrir une usine, nous aurions peut-être eu un  
9 fournisseur, mais les choses se seraient arrêtées là.

10 26222 Par conséquent, la possibilité de  
11 compter sur la concurrence aurait été très restreinte.

12 26223 Deuxièmement, avec GM Diesel, nous  
13 avons déjà un fournisseur de matériel de défense bien  
14 établi, qui entretenait des rapports avec le ministère  
15 de la Défense nationale.

16 26224 Vous verrez, maître Roitenberg, dans  
17 un certain nombre de documents dont la Commission  
18 dispose, que cette préoccupation est exprimée  
19 fréquemment par les représentants du Ministère, quant à  
20 la sécurité - à l'avenir de GM Diesel. Et si nous  
21 adjudions un contrat à Thyssen en tant que fournisseur  
22 unique, cela aurait pour effet de faire disparaître GM  
23 Diesel.

24 26225 Le Ministère savait donc depuis  
25 longtemps que GM Diesel entrait dans une période de

1 famine.

2 26226 L'effet qu'a eu ce contrat, donc, a  
3 été de nous permettre d'accélérer le processus  
4 d'équipement des réservistes. À l'époque, les  
5 réservistes étaient mal équipés. Et cela nous a permis  
6 de conserver cet élément de l'infrastructure  
7 industrielle de la défense et de nous assurer que GM  
8 Diesel allait demeurer en affaires au Canada.

9 26227 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors ce que nous  
10 avons fait à l'époque, pour résumer --

11 26228 L'HON. PERRIN BEATTY : Bien sûr.

12 26229 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- c'était de conclure  
13 un marché à fournisseur exclusif avec la division  
14 Diesel de General Motors, ce qui a accéléré un projet  
15 sur lequel GM Diesel avait déjà des vises --

16 26230 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

17 26231 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- en tenant compte  
18 des besoins du secteur industriel, c'est-à-dire ceux de  
19 General Motors, comme justification d'une telle  
20 précipitation?

21 26232 L'HON. PERRIN BEATTY : Pas  
22 exclusivement. L'un des principaux éléments pour le MDN  
23 est -- j'ai mentionné l'infrastructure industrielle de  
24 défense. L'un des principaux enjeux dont doit tenir  
25 compte le ministère de la Défense est de voir comment

1 nous pouvons maintenir au Canada les capacités de  
2 défense requises pour que nous puissions approvisionner  
3 nos propres Forces.

4 26233 Nous savons que nous ne pouvons pas  
5 tout faire au Canada. Nous devons nous procurer  
6 certains équipements à l'étranger. Mais le Ministère a  
7 pour objectif de s'efforcer de répondre à nos besoins  
8 fondamentaux. Il peut s'agir d'équipements de chantier.  
9 Il peut s'agir d'une capacité aérospatiale. Il peut  
10 s'agir d'armes légères. Il peut s'agir de véhicules  
11 comme des VBL, tout un éventail de secteurs, où il est  
12 possible que l'on veuille avoir la capacité de  
13 s'approvisionner auprès de fournisseurs canadiens. Et  
14 il en va de l'intérêt stratégique du Canada de pouvoir  
15 agir en ce sens.

16 26234 Alors, comme je l'ai indiqué plus  
17 tôt, une série de questions se recoupent. Il y a  
18 l'équipement lui-même : s'agit-il du meilleur  
19 équipement possible pour faire le travail.

20 26235 Il y a le coût : s'agit-il de la  
21 solution la plus rentable par rapport aux fournisseurs  
22 disponibles.

23 26236 Il y a le contenu canadien : est-ce  
24 que ce sera fabriqué au Canada.

25 26237 Et il y a aussi les retombées

1           régionales, et l'incidence sur l'infrastructure  
2           industrielle de défense au pays.

3   26238                   Il importe de tenir compte de tous  
4           ces éléments et de tenter de prendre une décision qui  
5           tienne compte de l'intérêt public.

6   26239                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ainsi, en réponse à  
7           toute critique éventuelle voulant que tout cela ait été  
8           fait simplement dans l'intérêt de General Motors, vous  
9           diriez non, cela a été fait pour que le ministère de la  
10          Défense nationale puisse faire appel à ce fournisseur  
11          s'il le jugeait bon.

12   26240                  L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur,  
13          et nous savions que sans ce marché, il était fort  
14          probable que GM Diesel Division fasse faillite.

15   26241                  Ce que nous savions aussi, c'est que  
16          Thyssen ne pouvait pas livrer concurrence sur ce  
17          marché. L'entreprise ne pouvait faire concurrence parce  
18          qu'elle n'avait pas d'usine, il n'y avait donc pas lieu  
19          de dire, si nous devancions la conclusion du marché à  
20          1989 -- et cela a été indiqué dans la note de service à  
21          laquelle nous avons fait référence --

22   26242                  Pardonnez-moi, peut-être est-ce dans  
23          --

24   26243                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois en fait que  
25          c'est dans votre lettre.

1 26244 L'HON. PERRIN BEATTY : Ça pourrait  
2 être dans la lettre.

3 26245 Si nous avons accéléré le programme,  
4 elle n'aurait pas été en mesure de livrer concurrence  
5 parce qu'elle n'avait pas d'usine. C'était donc une  
6 question essentiellement motivée par ce point de vue.

7 26246 La décision fondamentale que nous  
8 devons prendre était la suivante : est-ce que le  
9 gouvernement doit prendre des mesures pour s'assurer  
10 que la division Diesel de GM reste au Canada? Est-ce  
11 dans l'intérêt national du Canada?

12 26247 Et la conclusion du Ministère a été  
13 que parmi tous les fournisseurs possibles, GM Diesel  
14 présentait le meilleur potentiel en ce qui a trait à  
15 l'exportation; cependant, GM Diesel était également  
16 aussi le plus fragile à cette époque, et aussi le  
17 fournisseur que le Ministère était le plus susceptible  
18 de perdre.

19 26248 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si l'on revient à  
20 l'onglet 5 du rapport du vérificateur général --

21 26249 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

22 26250 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- et aux critères  
23 qu'il faut observer avant de conclure un marché auprès  
24 d'un fournisseur exclusif, au paragraphe 9.50, qui se  
25 trouve à la page 9 de 26...

- 1 26251                   Ça commence au bas de la page 9.
- 2 26252                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 3 26253                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si nous regardons à
- 4       a), « dans des cas d'extrême urgence, un retard serait
- 5       préjudiciable à l'intérêt public » [Traduction du texte
- 6       lu], vous diriez que la faillite de GM Diesel serait
- 7       préjudiciable à l'intérêt public, du moins en ce qui a
- 8       trait à la capacité du MDN d'avoir un fournisseur
- 9       canadien.
- 10 26254                  L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 11 26255                  En outre, si vous regardez le critère
- 12       d), « le marché ne peut être exécuté que par une seule
- 13       personne » [Traduction du texte lu], par rapport à
- 14       Thyssen, si c'était pendant la période dont nous
- 15       discutons, Thyssen n'avait pas d'usine.
- 16 26256                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je les prenais dans
- 17       l'ordre, vous avez sauté à d).
- 18 26257                  L'HON. PERRIN BEATTY : Mes excuses.
- 19 26258                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Qu'en est-il de c),
- 20       « la nature du travail rend l'appel d'offres
- 21       incompatible avec l'intérêt public » [Traduction du
- 22       texte lu]. Dans ce cas, l'appel d'offres n'aurait pas
- 23       été justifié parce qu'il y avait un besoin particulier
- 24       et un seul fournisseur.
- 25 26259                  L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

1 26260 Môme s'il ne m'incombe pas de  
2 présumer de ce qu'entendait ici le vérificateur général  
3 par « nature du travail », je ne suis pas certain si --  
4 J'aimerais, certainement, l'interpréter de la façon  
5 dont vous le faites. Je crois que c'est justifié, mais  
6 je ne suis pas certain de ce à quoi on renvoie ici --  
7 par exemple, si c'est hautement confidentiel, la nature  
8 confidentielle du travail, la nature secrète du travail  
9 peut empêcher d'autres fournisseurs d'être aptes à  
10 l'accomplir.

11 26261 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cela étant dit, si la  
12 préoccupation première en ce qui a trait à  
13 l'approvisionnement auprès d'un fournisseur exclusif  
14 est de protéger le processus concurrentiel afin  
15 d'optimiser le rapport qualité-prix pour le ministère  
16 de la Défense nationale, la formulation des  
17 considérations énoncées ici en ce qui a trait à la  
18 survie de la DDGM, comme une option viable --

19 26262 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

20 26263 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- c'est en fait un  
21 intérêt commercial, pour eux, que vous attribuez  
22 ensuite à votre désir de garder en affaires un  
23 fournisseur canadien, du fait que ne pas accorder ce  
24 marché à DDGM risquerait d'entraîner une interruption  
25 de ses activités.

- 1 26264 L'HON. PERRIN BEATTY : Nous avons  
2 donc conclu, à l'époque, qu'il y avait de fortes  
3 probabilités qu'un fournisseur fasse faillite, et que  
4 nous nous retrouvions devant une situation où nous  
5 aurions tout simplement perdu un fournisseur canadien.
- 6 26265 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais avez-vous tenu  
7 compte du paragraphe 9.45 du rapport du vérificateur  
8 général, qui se trouve plus haut à la page 9, où il est  
9 dit, à la dernière phrase : « En tenant compte des  
10 besoins du secteur industriel... » [Traduction du texte  
11 lu]; certes, le maintien de la viabilité de DDGM était  
12 un besoin que la compagnie a elle-même exprimé en  
13 soumettant une proposition spontanée.
- 14 26266 Est-ce exact?
- 15 26267 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 16 26268 M<sup>e</sup> ROITENBERG : « En utilisant les  
17 besoins du secteur industriel comme justification pour  
18 accélérer un projet... » [Traduction du texte lu] et, en  
19 gros, vous nous avez dit aussi, que cela avait accéléré  
20 le projet.
- 21 26269 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 22 26270 M<sup>e</sup> ROITENBERG : « ...risque de ne pas  
23 convenir pour atteindre les buts fixés à l'égard du  
24 potentiel global en matière de défense » [Traduction du  
25 texte lu].

- 1 26271 L'HON. PERRIN BEATTY : Revenons en  
2 arrière et examinons la question..
- 3 26272 Selon moi, la principale question à  
4 laquelle on renvoie ici est la suivante : est-ce que  
5 cette décision est prise pour répondre aux besoins  
6 d'une industrie, ou d'un secteur industriel, ou est-  
7 elle motivée par les priorités du MDN.
- 8 26273 Si vous lisez ce chapitre dans son  
9 intégralité, le thème auquel renvoie sans cesse le  
10 vérificateur général est le suivant : il y a tout un  
11 éventail d'autres critères qui menacent de dérouter le  
12 ministère de la Défense -- prendre le budget de la  
13 Défense nationale et l'utiliser à des fins autres que  
14 la défense.
- 15 26274 Dans le cas du ministère de la  
16 Défense à la recherche d'un fournisseur stratégique,  
17 qui a déjà fait affaires avec le Ministère, et dont la  
18 présence deviendra essentielle si vous devez avoir des  
19 marchés concurrentiels dans le futur -- nous nous  
20 trouvons devant les besoins du ministère de la Défense  
21 nationale. Oui, ces besoins doivent clairement répondre  
22 aux préoccupations exprimées GM Diesel. Si GM Diesel  
23 n'est pas en affaires, nous ne pourrions répondre à nos  
24 besoins.
- 25 26275 Cependant, monsieur, le premier

1 critère doit toujours être celui des besoins des  
2 militaires, hommes et femmes, des Forces, et ce que  
3 nous faisons pour nous assurer qu'ils disposent du  
4 meilleur équipement possible. Voilà le critère que je  
5 me suis efforcé d'utiliser au cours des trois années où  
6 j'ai été ministre de la Défense nationale.

7 26276 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Monsieur, j'aimerais  
8 vous poser une question sur un dernier document, qui se  
9 trouve à l'onglet 26 de votre recueil de documents.

10 26277 Il s'agit d'une note de service  
11 d'Ernest Hébert adressée à Paul Tellier du Bureau du  
12 Conseil privé, et elle se rapporte à certaines  
13 préoccupations au niveau du Conseil privé --

14 26278 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

15 26279 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- et elles portent  
16 sur votre lettre adressée à M. Peapples, président de  
17 General Motors du Canada. On peut y lire ce qui suit :

18 « Vous trouverez ci-joint à  
19 titre d'information une lettre  
20 de M. Beatty adressée à  
21 M. George Peapples... dans  
22 laquelle il accepte de  
23 solliciter l'approbation du  
24 Cabinet pour un marché de 175  
25 millions de dollars visant 200

1 véhicules blindés légers pour  
2 les Réserves de l'Armée ».

3 [Traduction du texte lu]

4 26280 Et elle traite du fait qu'elle a été  
5 rédigée en réponse à cette proposition spontanée.

6 « Les motifs expliquant l'envoi  
7 de cette lettre semble être une  
8 combinaison des facteurs  
9 suivants :

10 - La volonté de montrer qu'on  
11 fait quelque chose pour la  
12 Milice, qui doit encore profiter  
13 grandement du Livre Blanc sur la  
14 Défense en dépit des priorités  
15 accordées à [celles qui figurent  
16 dans le document];

17 - La volonté, dans le contexte  
18 actuel, de répondre aux intérêts  
19 particuliers de personnes comme  
20 Tom Hockin, dans la région  
21 duquel est située GMDD;... »

22 26281 Et je vais simplement mentionner,  
23 pour compléter, que votre lettre adressée à M. Peapples  
24 du 20 octobre 1988 a été acheminée en copie conforme à  
25 M. Hockin.

1 26282 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

2 26283 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et :

3 « - la volonté de maintenir

4 GMDD comme un concurrent viable

5 par rapport à Thyssen lorsque

6 les contrats visant les VBL ont

7 été établis et pour empêcher

8 Thyssen d'avoir la possibilité

9 d'obtenir ce marché visant 200

10 VBL pour les Réserves. (Vous

11 vous rappellerez de l'opposition

12 de M. Beatty à la transaction de

13 Thyssen, en partie attribuable

14 au préjudice que cela aurait pu

15 porter à GMDD.) » [Traduction du

16 texte lu]

17 26284 Voilà les trois préoccupations qui

18 ont été exprimées à M. Tellier. Vous avez répondu à la

19 première, je crois, en passant en revue les notes de

20 service, comme vous l'avez fait, qui se trouvent à

21 l'onglet 1 du recueil de documents pour M. McKnight.

22 26285 Pour être juste envers vous,

23 monsieur, pourriez-vous répondre à la deuxième

24 préoccupation, celle des intérêts spéciaux par rapport,

25 je crois, aux préoccupations régionales, comme on le

1           laisse entendre en ce qui concerne M. Hockin?

2   26286                   L'HON. PERRIN BEATTY : Je n'ai aucun  
3           doute que mes collègues auraient aimé obtenir des  
4           éclaircissements sur l'avenir de cette usine, en  
5           particulier M. Hockin. Il était on ne peut plus clair  
6           que l'avenir de GM Diesel aurait été compromis si la  
7           compagnie n'avait pu obtenir ce contrat.

8   26287                   Il ne fait également aucun doute  
9           qu'il s'agit d'une question qui a été soulevée pendant  
10          la campagne électorale et, en toute clarté -- si le  
11          Ministère devait agir en ce sens, s'il entendait  
12          s'assurer que GM Diesel demeure en affaires, plus nous  
13          pouvions communiquer nos intentions tôt, le mieux  
14          c'était.

15   26288                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste un  
16          moment, s'il vous plaît.

17   26289                   J'ai jeté un premier coup d'oeil à  
18          cette lettre il y a une minute à peine et, maître  
19          Roitenberg, vous indiquez que les éléments énumérés à  
20          la page 1 sont des préoccupations. On mentionne qu'il  
21          s'agit du point de vue de l'auteur quant aux motifs de  
22          l'envoi de cette lettre. Il me semble que ces  
23          préoccupations sont énumérées à la page 2.

24   26290                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : J'y venais, monsieur  
25          le commissaire, mais je désirais donner à M. Beatty

1 l'occasion de répondre au sous-entendu par rapport au  
2 motif --

3 26291 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

4 26292 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- comme  
5 préoccupations possibles, puis d'y répondre.

6 26293 COMMISSAIRE OLIPHANT : Il semble qu'à  
7 la page 1, on présente l'interprétation de l'auteur  
8 quant aux motifs de M. Beatty pour envoyer la letter,  
9 puis, à la page 2, M. Hébert exprime ses préoccupations  
10 à propos de ce qui a été dit.

11 26294 Est-ce plus clair de cette façon?

12 26295 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

13 26296 Les trois premiers éléments de  
14 l'énumération représentent le point de vue de l'auteur  
15 quant à ce qu'était ma motivation.

16 26297 Dans cette page, il exprime ses  
17 préoccupations au sujet du processus, ce qui est plus  
18 objectif, si vous préférez.

19 26298 Je suis heureux de répondre à l'une  
20 ou l'autre, maître Roitenberg.

21 26299 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je m'apprêtais en fait  
22 à vous donner l'occasion de répondre à toutes ces  
23 préoccupations.

24 26300 L'HON. PERRIN BEATTY : Je suis  
25 heureux de le faire. Si vous voulez que j'y réponde à

1 la suite, cela me convient parfaitement.

2 26301 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois que vous avez  
3 déjà répondu plus tôt à la première, à la page 1. Vous  
4 veniez tous juste de finir, je crois, le point 2, qui  
5 se rapporte à M. Hockin.

6 26302 Il semble dire au troisième élément  
7 de l'énumération à la page 1 que cela découle d'une  
8 volonté que GM Diesel demeure un concurrent viable par  
9 rapport à Thyssen, dans le but, je crois que c'est ce  
10 qu'on laisse entendre, de compromettre la capacité de  
11 Thyssen de livrer une concurrence appropriée.

12 26303 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, et c'est  
13 là que l'on sous-entend un motif qui n'a tout  
14 simplement aucun sens. Voilà la difficulté, à  
15 l'évidence, de se servir de documents dans lesquels une  
16 personne pense savoir quels étaient les motifs d'une  
17 autre personne.

18 26304 Du reste, je peux vous dire très  
19 directement, tout comme je l'ai dit précédemment, que  
20 j'avais certainement le désir de m'assurer que, à  
21 mesure que des marchés allaient faire l'objet d'appel  
22 d'offres par la suite, nous aurions un soumissionnaire  
23 actif. On ne peut tenir un processus concurrentiel s'il  
24 n'y a pas de concurrents.

25 26305 Si nous avons perdu le concurrent,

1 nous nous serions retrouvés dans la situation où le  
2 premier fournisseur venu aurait obtenu le contrat.

3 26306 Si toute cette bataille au cours de  
4 ces longs mois avait visé simplement à nous assurer que  
5 nous ne perdions pas un marché direct au profit de  
6 Thyssen en raison de préoccupations relatives à  
7 l'expansion économique dans les provinces atlantiques,  
8 tous ces efforts auraient été perdus si l'autre  
9 soumissionnaire possible avait été mis hors jeu.

10 26307 Mais est-ce que je désirais m'assurer  
11 que Thyssen ne puisse livrer concurrence? Non,  
12 monsieur, ce n'était pas le cas. Il s'agissait de  
13 m'assurer qu'il pouvait y avoir de la concurrence.

14 26308 Comme je vous l'ai mentionné  
15 précédemment, l'une de mes motivations quand j'ai signé  
16 l'entente de principe était de m'assurer qu'il y aurait  
17 éventuellement un deuxième fournisseur au Canada en  
18 mesure de livrer concurrence pour obtenir ces contrats.

19 26309 Si Thyssen était en mesure de fournir  
20 de meilleurs véhicules, ou à un prix plus abordable --  
21 si, au bout du compte, le ministère de la Défense  
22 nationale avait estimé que cela représentait le plus  
23 grand avantage que nous pouvions obtenir pour les  
24 militaires des Forces, j'aurais été entièrement en  
25 faveur. Peu importe qu'il s'agisse de Thyssen ou de GM

1 Diesel.

2 26310 Ce à quoi je me serais opposé, c'est  
3 si je m'étais retrouvé dans une situation ou, à des  
4 fins de développement économique, les militaires des  
5 Forces avaient obtenu de l'équipement de seconde  
6 classe, ou de l'équipement trop dispendieux alors qu'il  
7 existait une meilleure solution.

8 26311 Juste pour clarifier cet aspect de ma  
9 motivation, voilà la raison.

10 26312 Et je constate, en passant, que dans  
11 certains des documents, on a spéculé quant à mes motifs  
12 de m'opposer à Thyssen parce que j'étais ministre en  
13 Ontario et que j'aurais pu avoir des responsabilités de  
14 nature politique pour l'Ontario.

15 26313 Laissez-moi l'expliquer en toute  
16 simplicité. J'ai signé l'entente de principe qui, si  
17 Thyssen avait agit en conséquence et mis sur pied  
18 l'usine, lui aurait permis de soumissionner pour ce  
19 contrat.

20 26314 Le seul élément immuable, la seule  
21 chose pour laquelle je n'étais pas prêt à faire de  
22 compromis dans tout cela, c'était la question de savoir  
23 si le MDN serait capable ou non, au bout du compte, de  
24 choisir un fournisseur privilégié, de choisir le  
25 fournisseur qu'il estimait être le meilleur.

1 26315 Une fois satisfaite cette condition,  
2 plus le processus était concurrentiel, mieux cela  
3 valait.

4 26316 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et je comprends, si vous  
5 tournez la page où se trouvent les préoccupations  
6 auxquelles a fait allusion le commissaire plus tôt, la  
7 première, traitant du fait que l'adjudication de ce  
8 contrat était une autre décision d'approvisionnement  
9 auprès d'un fournisseur exclusive; vous en parlez  
10 d'ailleurs depuis environ une heure.

11 26317 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur,  
12 et l'on pourrait essayer des critiques à ce propos. À  
13 chaque fois que l'on attribue un marché à un  
14 fournisseur exclusif, il y a quelqu'un qui aurait voulu  
15 obtenir ce marché qui formulera des critiques.

16 26318 Vous avez mentionné précédemment la  
17 lettre de M. Merrithew. À quoi pouvions-nous nous  
18 attendre? Ce que le Canada Atlantique demandait,  
19 c'était l'attribution d'un marché à fournisseur  
20 exclusif à Thyssen. Il était inévitable que des  
21 intervenants soient contrariés si ce contrat n'était  
22 pas attribué dans le Canada Atlantique.

23 26319 Je crois qu'il était important de  
24 s'assurer que les aspects relatifs au développement  
25 régional étaient présents dans les processus

1 d'acquisition du gouvernement, sans toutefois que ce  
2 soit aux dépens du meilleur équipement possible pour  
3 les Forces canadiennes. C'est ce dernier élément qui  
4 doit être à la base de toute décision.

5 26320 Nous avons attribué un contrat à un  
6 fournisseur exclusif, Foremost Hagland, à Calgary,  
7 visant des trains dans le Nord, et l'on a depuis conclu  
8 une série de marchés auprès de fournisseurs exclusifs,  
9 aussi, pour des raisons justes et suffisantes. Les  
10 concurrents n'ayant pas obtenu le contrat, en  
11 particulier, se plaindront; mais au bout du compte,  
12 cette responsabilité -- il incombe au ministre de  
13 prendre une décision en fonction de ce qu'il estime  
14 être dans l'intérêt public.

15 26321 M<sup>e</sup> ROITENBERG : La dernière critique  
16 qui figure à la page 2 traite, en réalité, de l'absence  
17 de l'approbation du Cabinet avant que vous n'envoyiez  
18 cette lettre d'assurance, et les offres qu'elle  
19 formule, car, parce que vous avez expédié cette lettre  
20 de la façon dont vous l'avez fait, elle aura  
21 essentiellement, sans aucun doute, l'effet de lier le  
22 Cabinet en raison de la nature des assurances offertes.

23 26322 Avez-vous une réponse à donner quant  
24 au fait que vous auriez probablement dû d'abord vous  
25 adresser au Cabinet, ou en parler à une réunion de P&P,

1 et au moins avoir des discussions au sujet de ces  
2 pourparlers et de l'offre de cette lettre d'assurance à  
3 DDGM?

4 26323 L'HON. PERRIN BEATTY : Ce n'était pas  
5 possible à ce moment-là. Comme vous vous le  
6 rappellerez, la proposition pour DDGM a été reçue en  
7 août. Le Ministère a commencé par en faire une analyse  
8 afin de déterminer ce qu'elle signifiait et quelles en  
9 étaient les répercussions.

10 26324 Nous avons en main au moins trois  
11 propositions spontanées distinctes venant de compagnies  
12 différentes, et chacune a été étudiée par le Ministère.

13 26325 On en est venu à la conclusion, sur  
14 la foi d'une preuve valable et suffisante, que la  
15 survie même de GM Diesel était en jeu, dans un avenir  
16 relativement rapproché, et les gens désiraient savoir  
17 -- particulièrement, à mesure que le dossier devenait  
18 délicat, on désirait savoir quel était l'avenir de  
19 cette division. Avait-elle un avenir ou non? Est-ce  
20 qu'on allait fermer l'usine à London ou était-il  
21 possible de demeurer en affaires.

22 26326 À ce moment-là, nous étions en  
23 campagne électorale. Ce n'est pas une période ordinaire  
24 au cours de laquelle se tiennent les réunions  
25 régulières du Cabinet, mais une décision devait être

1           prise afin de déterminer si nous pouvions donner ou non  
2           quelque espoir que l'usine demeure ouverte et qu'elle  
3           puisse répondre aux besoins du MDN.

4   26327                   Ce à quoi j'ai fait attention dans  
5           cette letter adressée à M. Peapples, c'était de bien  
6           indiquer qu'il ne s'agissait aucunement d'une garantie;  
7           il s'agissait simplement d'indiquer que je  
8           recommanderais à mes collègues d'accélérer le  
9           programme, mais qu'il ne s'agissait pas d'une garantie.

10  26328                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cependant, le seul  
11           point que je désire clarifier avec vous, monsieur,  
12           c'est que le 27 septembre, le jour suivant celui où  
13           vous avez envoyé une lettre de suivi -- ou le jour  
14           suivant celui où vous ayez envoyé une lettre à  
15           M. Peapples pour donner suite à ces discussions, il y a  
16           eu une réunion de P&P et, en fait, il s'agissait de la  
17           réunion de P&P dans laquelle on vous a autorisés, vous-  
18           même et le ministre de Cotret, ainsi que le ministre  
19           Murray, à signer l'entente de principe.

20  26329                   Alors en effet, vous avez eu une  
21           occasion de soulever de nouveau cette question auprès  
22           de certains de vos collègues au Cabinet. N'est-ce pas?

23  26330                   L'HON. PERRIN BEATTY : La réunion de  
24           P&P portait sur un très grand nombre de points. On peut  
25           le constater en consultant la documentation que vous

1           avez fournie. Elle était axée plus spécifiquement sur  
2           la question de savoir ce que nous entendions faire en  
3           ce qui a trait à Thyssen, etc. C'est un sujet très  
4           différent du present dossier. Je n'ai pas estimé qu'il  
5           était nécessaire, lorsque j'ai envoyé la lettre en  
6           question, de solliciter l'approbation du Cabinet pour  
7           dire « Nous sommes intéressés à faire en sorte que la  
8           société demeure en affaires » et, avec mon  
9           autorisation, avec mes collègues, j'ai expédié la  
10          lettre.

11   26331                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître  
12           Roitenberg, vous avez succombé à la tendance qui  
13           prévaut à Ottawa d'utiliser des acronymes. P&P, je  
14           crois, signifie « planification et priorités », mais  
15           peut-être pourrions-nous obtenir une explication, pour  
16           les besoins de la cause, de ce qu'on entend par une  
17           reunion de « planification et priorités » par  
18           opposition à une réunion régulière du Cabinet.

19   26332                            L'HON. PERRIN BEATTY : Il s'agit  
20           essentiellement du Cabinet à l'intérieur du Cabinet.

21   26333                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vous remercie,  
22           monsieur le commissaire, je me rappelle --

23   26334                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Je pose  
24           simplement la question pour mon information. J'entends  
25           des acronymes et je veux savoir ce qu'ils signifient.

- 1 26335 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais comme on  
2 discutait de l'affaire Thyssen, ainsi que du problème  
3 des véhicules blindés légers, et de la question de  
4 l'autorisation accordée pour conclure une entente de  
5 principe, le moment était mal choisi pour dire : Au  
6 fait, une lettre d'assurance est, dans une certaine  
7 mesure, sollicitée pour un autre achat de VBL par une  
8 autre compagnie.
- 9 26336 Cela aurait certainement pu être  
10 fait.
- 11 26337 L'HON. PERRIN BEATTY : Cela aurait pu  
12 être fait, et il n'y a aucun doute qu'on a discuté au  
13 sein du gouvernement des diverses propositions  
14 spontanées que nous avons reçues.
- 15 26338 Le cœur du problème ici, en ce qui  
16 concerne GM Diesel, c'était la décision, qu'il était, à  
17 mon avis, important de prendre, de s'assurer que nous  
18 ne perdions pas cette compagnie au Canada.
- 19 26339 En ce qui a trait aux travaux de la  
20 présente commission liés à Thyssen, monsieur, et la  
21 question de déterminer si j'ai fait l'objet ou non de  
22 pressions pour signer une entente de principe avec  
23 Thyssen, la réaction de M. Merrithew et d'autres  
24 personnes suite à la lettre que j'ai envoyée à GM  
25 Diesel sont des éléments qui indiquent clairement que

1 je n'avais reçu aucune directives selon lesquelles  
2 Thyssen devait obtenir un contrat.

3 26340 Notre objectif était de nous assurer  
4 que l'infrastructure industrielle de défense était  
5 maintenue et de nous assurer qu'éventuellement, à  
6 mesure que seraient effectuées les prochaines  
7 acquisitions, on ait recours à un processus  
8 concurrentiel.

9 26341 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur.

10 26342 J'ai dit plus tôt que je désirais  
11 aborder ce dernier élément et que je déteste retirer la  
12 carotte que j'ai donnée précédemment, mais on m'a remis  
13 une note indiquant qu'il pourrait y avoir d'autres  
14 questions que je doive poser à M. Beatty. Je remarque  
15 qu'il est 12 h 35. Peut-être pourrions-nous prendre une  
16 pause pour manger afin que je puisse examiner de plus  
17 près la note qui m'a été remise, et espérons-le, ne pas  
18 être obligé de garder M. Beatty plus longtemps après la  
19 pause du dîner.

20 26343 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,  
21 mais gardez à l'esprit qu'il est possible que d'autres  
22 avocats désirent aussi poser des questions à M. Beatty.

23 26344 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Absolument.

24 26345 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous aimeriez  
25 prendre l'heure du dîner pour voir si vous avez

1 d'autres questions à poser?

2 26346 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui, s'il vous plaît.

3 26347 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien. Il

4 est dépassé 12 h 30. Nous allons nous arrêter pour le

5 dîner et reprendre la séance à 14 h cet après-midi.

6 26348 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur.

7 --- Upon recessing at 12:35 p.m. / Suspension à 12 h 35

8 --- Upon resuming at 2:05 p.m / Reprise à 14 h 05

9 26349 COMMISSAIRE OLIPHANT : Veuillez vous

10 asseoir.

11 26350 Peut-être juste attendre une seconde.

12 Je vois M<sup>e</sup> Houston dans le corridor.

13 26351 Très bien. Je crois que nous pouvons

14 commencer maintenant que M<sup>e</sup> Houston est ici.

15 26352 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur le

16 commissaire.

17 26353 Monsieur Beatty, je n'aurai besoin

18 que de quelques minutes de votre temps.

19 26354 Si j'ai bien compris ce que vous nous

20 disiez avant que nous prenions une pause, en somme, le

21 contrat à fournisseur exclusif attribué à la division

22 Diesel de General Motors pour des véhicules blindés

23 légers destinés aux Forces de réserve était, de votre

24 point de vue, une bonne idée, puisque cela épargnait un

25 fournisseur militaire reconnu pour les Forces

1 canadiennes, auquel on avait eu recours auparavant, et  
2 assurait sa survie?

3 26355 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

4 26356 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et l'avantage que  
5 cette compagnie survive était de s'assurer qu'elle  
6 puisse participer à d'autres processus d'acquisition  
7 par voie concurrentielle?

8 26357 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

9 26358 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors,  
10 essentiellement, il s'agissait d'un contrat attribué à  
11 un fournisseur exclusif en vue d'assurer le maintien  
12 d'un processus concurrentiel dans l'avenir?

13 26359 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui. Et pour  
14 s'assurer que l'expertise que possède la division  
15 Diesel de GM demeure au Canada, à London, et éviter de  
16 la perdre au profit des États-Unis.

17 26360 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord. Maintenant,  
18 je suppose que, comme vous le savez, en septembre 1988,  
19 nous étions sur le point d'entrer en campagne  
20 électorale, vous nous l'avez déjà dit n'est-ce pas?

21 26361 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

22 26362 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Conviendriez-vous avec  
23 moi que la fermeture de l'usine d'un employeur majeur à  
24 London, dans la région de l'Ontario, comme General  
25 Motors, à la veille d'une élection ou pendant une

1 campagne électorale, n'aurait pas été perçue très  
2 favorablement, du point de vue politique, dans cette  
3 région?

4 26363 L'HON. PERRIN BEATTY : Je ne suis pas  
5 en désaccord avec cela.

6 26364 M<sup>e</sup> ROITENBERG : M. Hockin, comme vous  
7 l'avez dit plus tôt, a reçu une copie de la lettre  
8 datée du 20 octobre 1988 que vous aviez envoyée à  
9 General Motors. Est-ce exact?

10 26365 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

11 26366 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'était dans sa  
12 circonscription que l'usine de General Motors était  
13 située?

14 26367 L'HON. PERRIN BEATTY : Non, mais tout  
15 près.

16 26368 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Près de sa  
17 circonscription. Et vous-même étiez un ministre de  
18 l'Ontario?

19 26369 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.

20 26370 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je vous ai interrogé  
21 plus tôt au sujet des directives données par le premier  
22 ministre lui-même quant à ce qu'il attendait que vous  
23 accomplissiez ou fassiez au sujet de la proposition de  
24 Bear Head.

25 26371 Vous rappelez-vous que je vous ai

1           posé des questions à ce sujet?

2   26372                   L'HON. PERRIN BEATTY : Oui, monsieur.

3   26373                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous avez indiqué

4           que vous n'aviez reçu aucune directive directement du

5           premier ministre?

6   26374                   L'HON. PERRIN BEATTY : C'est exact.

7   26375                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Avez-vous reçu des

8           directives d'une autre personne qui, selon vous, aurait

9           vraisemblablement --

10  26376                   L'HON. PERRIN BEATTY : Non.

11  26377                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- été chargée de

12           transmettre une directive de la part du premier

13           ministre?

14  26378                   L'HON. PERRIN BEATTY : Non. Et si je

15           l'avais fait, maître Roitenberg, j'aurais suivi la

16           suggestion du premier ministre, à savoir que si

17           quelqu'un prétendait parler en son nom, mieux valait

18           s'adresser à lui en personne. Je suis le seul à parler

19           en mon nom, avait dit le premier ministre.

20  26379                   Et de nouveau, je me serais retrouvé

21           devant un choix s'il y avait une -- ai-je présumé que

22           le premier ministre désirait voir une usine ouvrir ses

23           portes au Cap-Breton? Oui. Le gouvernement s'était

24           engagé à le faire. Il avait pris un engagement public

25           et le premier ministre n'était certainement pas

1           intervenue pour dire d'oublier toute entente au Cap-  
2           Breton, que nous n'avions pas besoin d'une usine à cet  
3           endroit.

4   26380                            Donc, est-ce que j'ai supposé que  
5           dans des circonstances appropriées il aurait été  
6           heureux de voir une usine s'installer à cet endroit?  
7           Assurément.

8   26381                            Mais en aucun temps je ne me suis  
9           senti limité d'aucune façon dans ma capacité de  
10          recommander ce que j'estimais être dans le meilleur  
11          intérêt des Forces canadiennes, et en aucun temps je  
12          n'ai eu connaissance que quiconque crédible ait  
13          sérieusement tenté d'exercer une influence sur moi en  
14          prétendant qu'il était le porte-parole du premier  
15          ministre et qu'il exprimait le point de vue de ce  
16          dernier sur cette question.

17   26382                            La seule personne -- je suppose la  
18          seule personne crédible pour représenter le premier  
19          ministre aurait été son chef de cabinet, M. Burney, qui  
20          a tenu une réunion avec nous, et les directives qu'il a  
21          données étaient que l'entente de principe devait être  
22          modifiée pour nous assurer qu'elle ne liait d'aucune  
23          façon le gouvernement.

24   26383                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, vos échanges  
25          avec le chef de cabinet du premier ministre, M. Burney,

1 et le rôle joué par ce dernier dans -- peut-être que le  
2 terme promotion est un peu fort, mais je vais quand  
3 même l'utiliser -- dans la promotion de ces concessions  
4 ou de ces conditions et de leur à-propos par rapport à  
5 la position de chaque intervenant le 14 septembre 1988,  
6 n'ont pas été perçus par vous comme une pression  
7 exercée par le cabinet du premier ministre pour que  
8 vous agissiez en ce sens. C'était davantage un  
9 mécanisme de résolution de différend ou de recherché  
10 d'un consensus de la part du chef de cabinet.

11 26384 L'HON. PERRIN BEATTY : J'irais plus  
12 loin que cela, maître Roitenberg, et je dirais que  
13 l'intervention faite par M. Burney quand il a donné la  
14 directive de modifier l'entente de principe, une fois  
15 qu'il aurait reçu l'avis juridique établissant qu'elle  
16 liait le gouvernement, pour nous assurer qu'il n'en  
17 soit pas ainsi, vient appuyer notre position.

18 26385 Essentiellement, il n'était pas  
19 nécessaire pour nous de faire des compromis sur  
20 l'élément essentiel, à savoir qu'au bout du compte, le  
21 ministère de la Défense nationale soit en mesure de  
22 recommander le fournisseur qu'il estimait le plus  
23 approprié.

24 26386 Et l'intervention de Derek Burney a  
25 renforcé notre position à cet égard.

- 1 26387 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, comme  
2 cette question avait fait l'objet de discussions au  
3 Cabinet alors que vous étiez ministre de la Défense  
4 nationale --
- 5 26388 L'HON. PERRIN BEATTY : Oui.
- 6 26389 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- ces discussions se  
7 sont poursuivies même après votre mandat en tant que  
8 titulaire de ce ministère, n'est-ce pas?
- 9 26390 L'HON. PERRIN BEATTY : En effet.
- 10 26391 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Saviez-vous, en tant  
11 que ministre siégeant toujours au Cabinet, si le projet  
12 serait annulé et, le cas échéant, à quel moment, dans  
13 la mesure où il était question de son implantation en  
14 Nouvelle-Écosse --
- 15 26392 L'HON. PERRIN BEATTY : Non.
- 16 26393 M<sup>e</sup> ROITENBERG : -- ou s'il serait  
17 déplacé?
- 18 26394 L'HON. PERRIN BEATTY : Je n'étais pas  
19 au courant. J'étais ministre de Santé nationale et  
20 bien-être social après, je crois que c'était le 30  
21 janvier 1989. La Marine a une tradition de longue date  
22 voulant que le jour même où le nouveau commandant entre  
23 en fonction, l'ancien commandant quitte les siennes, et  
24 je ne me mêlait plus des affaires d'un ministère une  
25 fois que je l'avait quitté.

- 1 26395 Je ne me rappelle aucune décision  
2 particulière prise lorsque j'y étais, selon laquelle le  
3 projet ne devait définitivement plus être implanté au  
4 Cap-Breton. J'ai laissé le soin à M. McKnight de  
5 s'occuper de ses propres dossiers.
- 6 26396 Il en va de même en ce qui a trait au  
7 programme controversé des sous-marins nucléaires que  
8 j'avais proposé et à beaucoup d'autres projets dans  
9 d'autres secteurs.
- 10 26397 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Monsieur Beatty, je  
11 vous remercie beaucoup de vous être joint à nous  
12 aujourd'hui. Je ne sais pas si mes collègues désirent  
13 vous poser des questions, mais je vais céder ma place.
- 14 26398 L'HON. PERRIN BEATTY : Merci.
- 15 26399 M<sup>e</sup> HUGHES : Monsieur le commissaire,  
16 nous n'avons aucune question pour M. Beatty. Merci,  
17 monsieur.
- 18 26400 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci  
19 beaucoup.
- 20 26401 M<sup>e</sup> VICKERY : Nous n'avons pas non plus  
21 de questions pour M. Beatty.
- 22 26402 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je n'ai aucune question.  
23 Merci, monsieur le commissaire.
- 24 26403 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci, maître  
25 Houston.

1 26404 M<sup>e</sup> Auger...?

2 26405 M<sup>e</sup> AUGER : Aucune question.

3 26406 COMMISSAIRE OLIPHANT : Aucune

4 question.

5 26407 Bien, monsieur Beatty, je crois que

6 c'est terminé en ce qui vous concerne, sauf que je

7 désire vous remercier d'être venu nous éclairer.

8 J'apprécie votre aide, monsieur.

9 26408 L'HON. PERRIN BEATTY : Merci, Votre

10 Honneur.

11 26409 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous pouvez

12 vous retirer.

13 26410 L'HON. PERRIN BEATTY : Merci

14 beaucoup.

15 26411 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Monsieur le

16 commissaire, comme vous le savez, M. Beatty était notre

17 dernier témoin pour aujourd'hui. Demain, nous avons

18 prévu interroger M. Norman Spector et le sénateur

19 Lowell Murray.

20 26412 COMMISSAIRE OLIPHANT : Dans l'ordre

21 inverse.

22 26413 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Dans l'ordre inverse,

23 oui.

24 26414 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

25 26415 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Hier, en fin de

1            journée, vers 17 h 30, j'ai reçu un appel du sénateur  
2            Murray m'informant qu'il avait retrouvé certains  
3            dossiers et certains documents qui pourraient présenter  
4            un intérêt pour la Commission.

5    26416                            J'ai envoyé --

6    26417                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Hier après-  
7            midi à 17 h 30?

8    26418                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui. Ce matin, j'ai  
9            envoyé un avocat au bureau de M. Murray pour parcourir  
10           ces dossiers avec le sénateur, et certaines notes  
11           pourraient présenter un intérêt pour la Commission et  
12           pour les avocats des parties.

13   26419                            De même, j'ai vérifié auprès du  
14           sénateur Murray s'il était disposé à témoigner la  
15           semaine prochaine, le mardi, au lieu de demain, et il  
16           est d'accord.

17   26420                            Je propose que nous retardions son  
18           témoignage afin que l'on puisse communiquer, comme il  
19           se doit, la documentation aux parties.

20   26421                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien. Je  
21           comprends ce que vous avez dit et, bien sûr, bien que  
22           vous puissiez préserver le caractère confidentiel des  
23           documents en question, les autres avocats ne les ont  
24           pas consultés et, par souci de justice, ils devraient  
25           disposer d'un délai raisonnable non seulement pour les

- 1            consulter, mais également pour en assimiler le contenu.
- 2    26422                            Y aura-t-il une incidence sur le
- 3            l'horaire de la semaine si l'on demande au sénateur
- 4            Murray de se présenter la semaine prochaine?
- 5    26423                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je ne crois pas, non.
- 6    26424                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 7    26425                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et je peux vous dire
- 8            que M. Spector, qui devait se présenter demain après-
- 9            midi, est disponible demain matin.
- 10   26426                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Vraiment?
- 11   26427                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui.
- 12   26428                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Parce qu'il
- 13            vient de Victoria, je crois.
- 14   26429                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Oui.
- 15   26430                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
- 16   26431                            Il n'y a pas d'autres témoins pour
- 17            aujourd'hui, de toute évidence.
- 18   26432                            M<sup>e</sup> ROITENBERG : Non, monsieur.
- 19   26433                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous ajournons
- 20            alors la séance jusqu'à 9 h 30 demain matin.
- 21   26434                            J'inviterais simplement mes avocats à
- 22            remettre les documents à leurs homologues dans cette
- 23            affaire, le plus tôt possible.
- 24   26435                            Merci beaucoup, nous nous reverrons
- 25            tous demain matin, à 9 h 30.

1 26436

Bon après-midi.

2

--- Whereupon the hearing adjourned at 2:15 p.m.,

3

to resume on Thursday, April 30, 2009 at 9:30 a.m./

4

L'audience est ajournée à 14 h 15, pour reprendre

5

le jeudi, 30 avril 2009 à 09 h 30.

6

7

8

9

10

We hereby certify that we have accurately

11

transcribed the foregoing to the best of

12

our skills and abilities.

13

14

Nous certifions que ce qui précède est une

15

transcription exacte et précise au meilleur

16

de nos connaissances et de nos compétences.

17

18

19

20

21

22

\_\_\_\_\_  
Lynda Johansson

\_\_\_\_\_  
Jean Desaulniers

23

24

25

1

2

3

---

Fiona Potvin

---

Sue Villeneuve